



Faculté d'architecture, d'ingénierie
architecturale, d'urbanisme

Rapport de stage et travail de fin d'étude dans le cadre du Master en Urbanisme
et Aménagement du territoire à l'UCLouvain – 2021-2022

Quels sont les apports des démarches favorisant l'acceptabilité sociale pour des projets de densification de logements dans les centralités villageoises ?

Auteur : Julie PIRE

Promoteur : Yves HANIN

Maître de stage : Raphaëlle HAROU

Lecteur : Bertrand IPPERSIEL

Table des matières

Introduction	5
Parti 1 : Retour sur le stage	7
Contexte	7
Mon rôle au sein de l'équipe	7
Découverte de la thématique	7
Rencontre avec divers acteurs	8
Un schéma du rôle de chaque acteur	13
Utilité du guide selon chaque acteur	15
Illustrations	17
Ce que je retiens de mon stage	18
Mon intégration dans le projet de recherche et dans l'équipe	18
Ce que j'ai appris	18
Le lien avec ma recherche	18
Partie 2 : travail de fin d'étude	20
Question de recherche	20
Hypothèse	21
Méthodes	23
Quelques concepts à définir	24
La ruralité	24
La centralité	25
La densité – la densification	25
L'acceptabilité sociale	27
La participation citoyenne	27
Exposé de la problématique	29
Les centralités villageoises	29
Le contexte spatial	31
La question du changement	35
Le processus contributif	39
Outils spécifiques pour accompagner l'acceptabilité sociale de la densification : exemples belges et internationaux.	44
Acteurs et rôle de chacun d'eux dans le processus d'acceptabilité sociale de la densification.	47
Résultats	54

Partie 3 : un guide destiné aux centralités villageoises	56
Conclusion	71
Remerciements	73
Bibliographie	74
Annexes	77
Notes complètes de mes interviews lors du stage	77
Typologie rural/non-rural de la Wallonie – Cap Ruralité – 2011	90

Introduction

Ce travail de fin d'étude est réalisé dans le cadre du master en Urbanisme et Aménagement du territoire de l'UCLouvain, après avoir réalisé mon stage au sein du CREAT (Centre de recherches et d'études pour l'action territoriale – creat-uclouvain.com) au sein d'une équipe de recherche de la CPDT (Conférence Permanente du Développement Territorial - cpdt.wallonie.be) qui menait une recherche intitulée : Des outils au service de l'acceptabilité sociale des projets d'urbanisme ou d'aménagement du territoire. Les 4 mois de stage que j'ai effectué se sont situés dans la troisième année de la recherche, consacrée à l'élaboration d'un guide intitulé :

Contribuer ensemble au renforcement des centralités : guide pratique pour soutenir le processus d'acceptabilité sociale des projets d'urbanisme.

Ce travail comporte donc dans un premier temps un rapport de stage. La seconde partie aborde la définition de certains concepts clés ainsi que les thèmes suivants : les centralités villageoises, le contexte spatial, la question du changement et le processus contributif. Afin de compléter cela avec la réalité du terrain en Wallonie, je complète cette partie en proposant un focus d'une part sur les acteurs impliqués dans le processus de l'acceptabilité sociale, et d'autre part, sur les guides existants (tant sur la densité que sur l'acceptabilité sociale) en Belgique et à l'étranger, pour conclure sur les résultats de ces explorations diverses. Enfin, en guise de projet, je propose un guide spécifique aux centralités villageoises à destination des acteurs communaux. L'objectif est de susciter l'intérêt de ces derniers à connaître leur territoire et à développer une vision partagée de son développement.

Dans la version du 14 mai 2019 du SDT, on peut lire : « La Wallonie doit faire face à d'importantes évolutions sociodémographiques, principalement en termes de croissance démographique, de vieillissement de la population, de composition, de taille des ménages et de flux migratoires. D'ici 2050, la Wallonie devrait compter 350 000 ménages supplémentaires. » On doit donc trouver des solutions pour développer le logement en suffisance pour chaque ménage tout en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, qui reviennent également de dans nombreux objectifs, tant européens que Wallons. « La réduction de l'artificialisation des sols et la concrétisation de la transition énergétique nécessitent des interventions sur le tissu bâti dans des contextes complexes (intensification et requalification/densification des centralités) [...] qui doivent trouver place sur le territoire.

Or, en Wallonie, nombreux sont les projets d'urbanisation ou d'aménagement du territoire qui ne parviennent pas ou tardent à se concrétiser en raison de diverses oppositions citoyennes. Celles-ci peuvent prendre des formes multiples (pressions, recours...) et mènent parfois au refus du permis ou à l'abandon du projet par son porteur alors que ce projet répond à un besoin collectif. » (Harou et al, 2022)

Au fur et à mesure de ce travail, je me suis surtout concentrée sur les centralités villageoises et leurs spécificités par rapport à des densifications prévues. Les hypothèses de départ ont pu évoluer avec les

différentes explorations tant lors du stage qu'avec les rencontres ou les lectures, mais aussi à travers les échanges avec mon promoteur.

J'espère que l'ensemble de ces réflexions portées par ce travail pourront également nourrir les réflexions d'autres personnes et que le guide pourra également susciter des réflexions, interrogations auprès des lecteurs.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Parti 1 : Retour sur le stage

Contexte

Mon stage a été réalisé au CREAT – Centre de recherche et d’étude pour l’action territoriale.

Voici comment il se définit sur son site Internet : « *Le CREAT fait partie de la Faculté d’architecture, d’ingénierie architecturale et d’urbanisme (LOCI) de l’Université catholique de Louvain (UCLouvain). Depuis plus de 50 ans, il est reconnu comme un pôle de référence en aménagement du territoire et en urbanisme.* »¹

Dès fin janvier 2022, j’y ai intégré une équipe de recherche de la Conférence Permanente du Développement Territorial – CPDT - composée de 4 puis 3 personnes travaillant sur la recherche intitulée : Des outils au service de l’acceptabilité sociale des projets d’urbanisme ou d’aménagement du territoire : <https://cpdt.wallonie.be/recherches/en-cours/annee-2022/des-outils-au-service-de-lacceptabilite-sociale-des-projets>.

Raphaëlle Harou était ma maître de stage. J’ai également pu collaborer avec Coline Joffroy (quelques jours seulement), Coraline Berger et Simon Verelst (de l’IGEAT-UBL).

Mon stage s’est déroulé de fin janvier à fin juin 2022, 2 jours par semaine en moyenne, pour un total de 300 heures.

Mon rôle au sein de l’équipe

Au fur et à mesure de mon stage, différents rôles/missions m’ont été attribués que j’ai tenté de remplir au mieux. Nous nous sommes appuyé sur mon expérience de terrain dans le travail social que j’ai mené avant d’entamer mon Master en urbanisme. Parallèlement, j’ai tenté d’apporter un appui à l’élaboration du guide en explorant certaines lectures d’articles, des exemples de guides ou de pratiques participatives, en partageant mes compétences et connaissances en participation citoyenne.

Découverte de la thématique

Dans un premier temps, il m’a fallu me mettre à jour du contenu, lire les différents rapports de recherche déjà sorti la première et deuxième année de la recherche ainsi que d’autres documents afin de comprendre le cheminement déjà parcouru ainsi que les différents termes utilisés et les enjeux principaux. Arrivant dès le début de la troisième année de recherche, c’était important que je puisse intégrer les deux premières années de production afin d’être sur la même longueur d’onde que l’équipe de recherche.

¹ www.creat-uclouvain.be

La troisième année de recherche est consacrée à la rédaction d'un guide à destination des divers acteurs de l'aménagement du territoire permettant d'améliorer les processus de l'acceptabilité sociale des projets de densification des centralités.

Rencontre avec divers acteurs

Après cette période d'adaptation, en discussion avec Raphaëlle Harou, j'ai rencontré divers acteurs pour tenter de comprendre leur posture par rapport à l'acceptabilité sociale des projets de densification. Chaque interview a été l'occasion d'apporter un point de vue différent. Les questions abordées étaient différentes en fonction des types d'acteurs. Néanmoins, à chaque fois, la question de la pertinence du guide et de ce qui doit se trouver dedans pour qu'il soit utile aux divers acteurs a été posée.

Les rencontres se sont déroulées essentiellement sur Teams. J'ai préparé une série de questions clés pour chaque type d'acteur qui m'ont servi de guide/pense-bête. Les rencontres se sont déroulées sous forme de discussion fluide, laissant un maximum parler l'intervenant.

Les questions clés préparées avant les rencontres étaient les suivantes :

Guide d'entretien pour les acteurs de la médiation de projet

- Pouvez-vous me raconter votre fonctionnement ? Quel est votre rôle dans la mise en place d'un projet de densification des centralités ? Quelle est votre posture ?
- D'après-vous, quels seraient les outils/fonctions à développer/à diffuser plus largement et pour quels acteurs ?
- Avez-vous des exemples et des contre-exemple de projet de densification de centralité ?

Guide d'entretien à destination des décideurs politiques locaux (qui a aussi servi aux promoteurs immobiliers)

- Avez-vous déjà mené des réflexions quant à la problématique de la densification des centralités ?
- Ou en est votre commune par rapport à la densification des centralités ? Quel sont vos projets, quelle est votre vision à ce niveau-là ?
- Avez-vous été confronté à des projet de densification des centralités qui ont rencontré une forte contestation par les riverains ? Pouvez-vous me raconter le déroulement ?
 - o Qui étaient les différents acteurs incus dans le projet ?
 - o D'après-vous, qu'est-ce qui a « coincé » ? Quels étaient les conflits ?
 - o Quelles sont les différentes étapes de décision (et par quel acteur) qui ont eu lieu pour ce projet ?
 - o Avez-vous eu des moments de consultation, d'information de la population ? Ces moments d'échanges ont-ils eu un impact sur le projet ?
 - o Y a-t-il eu des démarches informelles pour tenter de débloquent des situations conflictuelles ?
 - o D'après-vous, quels sont les enjeux, les motivations des différents acteurs ?
- Avez-vous été confronté à des projets de densification des centralités qui ont été directement bien acceptés par la population ? Racontez-nous

- Identifiez-vous des besoins en terme d'outils, de partenaires, d'acteurs spécifiques pour accompagner les projets de densification des centralités qui manquent actuellement ?

Guide d'entretien à destination des collectifs citoyens

- Avez-vous été confronté à des projets de densification dans votre commune ? Dans quel cadre ?
- Comment avez-vous pris connaissance de ces projets ?
- Avez-vous mené des démarches vis-à-vis de ces projets ? Lesquelles ? Collectives ou individuelles ? Officielles et/ou officieuses ?
- Avez-vous rencontré des difficultés pour faire entendre votre avis ? Si oui, de quel ordre ?
- Estimez-vous avoir été suffisamment informé/outillé dans vos démarches ? Quelles ont été vos sources d'informations ? Où avez-vous trouvé vos outils ?
- Avez-vous rencontré les différents acteurs du projet ? quels ont été vos rapports ?
- Avez-vous été en conflit ? Comment cela s'est-il déroulé ?
- Quelle pourrait-être l'intérêt d'un guide sur l'acceptabilité sociale pour vous ?

Les acteurs rencontrés sont :

- CREAT – Bénédicte Dawance, Anne Sinzot, Vincent Bottieau et Stephanie Demeulemeester
- Ville de Namur – Bertrand Ippersiel
- Citoyen – Jean-François Guillaume
- Commune de Walhain – Nicolas Van Den Steen
- Promoteur immobilier public APIBW – Cédric Leneau
- Bureau Sen5 – Maureen Schmetz
- Projet VIVAGORA à Walhain – Dominique Evrard

Cela représente un total de 10 interviews dont vous trouverez un résumé ci-dessous.

Par ailleurs, j'ai contacté le bureau Dre(a)m² sans réponse de leur part. La Fondation Rurale de Wallonie a quant à elle répondu directement par mail aux questions que nous leur avons envoyé préalablement. Enfin, l'équipe a pu rencontrer également la responsable du processus participatif du SDC de la ville de Liège, Julie STREE) et ont aussi été à la rencontre des démarches du Nid à Namur. Je n'étais malheureusement pas disponible pour les accompagner dans ces deux démarches.

Voici le résumé de mes rencontres (l'ensemble de mes notes se retrouve en annexe) :

CREAT - Bénédicte Dawance - Stéphanie Demeulemeester - Anne Sinzot - Vincent Bottieau

La démarche participative est une aide à la décision, surtout pertinente à l'étape du diagnostic, qui nécessite une posture d'écoute. Elle permet de récolter le vécu.

La participation citoyenne est surtout pertinent à la phase du diagnostic des SDC, mais qu'il est compliqué de l'installer dans d'autres phases (bien que cela se fait dans certaines communes), en particulier avec le « tout public ». La CCATM et les membres des autres commissions communales sont souvent les citoyens impliqués dans les démarches participatives. En travaillant avec eux, on a moins de risque d'être dans le NIMBY.

Plus précisément, dans leurs expériences, il n'y a presque jamais eu de blocage de la part des citoyens, puisque ce sont des démarches fort conceptuelles. Les quelques fois où c'est arrivé, c'est lorsqu'un projet immobilier se développait en parallèle à l'élaboration du SDC. Cependant, le sentiment est que l'élaboration d'un SDC permet de prévenir les conflits futurs, puisque tout le monde sait dans quel cadre il évolue. Par contre, l'importance de l'outil et la difficulté d'utilisation après l'avoir réalisé est un frein qui a été relevé plusieurs fois.

Il ne faut pas négliger non plus l'importance du jeu politique pour qui parfois, l'implication de la population a comme objectif de favoriser l'acceptabilité sociale. Les communes veulent surtout légitimer leurs décisions.

VILLE DE NAMUR - Bertrand Ippersiel

L'acceptation sociale est de plus en plus compliquée. Pour tous les projets d'une certaine ampleur (à l'échelle du quartier), c'est systématique qu'il y ait de la réticence. Ces projets passent par le décret voirie. Dans tous ces projets, il y a des recours de la part des riverains, à l'étape de la voirie mais également à l'étape du permis.

A Namur, nous faisons un accompagnement technique du projet pour qu'il soit acceptable pour la commune (= dans la matérialité) et qu'il aille dans la direction voulue par la commune (qui n'est pas toujours la même que celle de la Région, au niveau de la densification notamment). Nous avons une sorte de grille de lecture pour accompagner notamment les conditions de densification, avec une exigence pour que l'espace public soit de qualité.

Nous travaillons beaucoup en partenariat avec tous les acteurs. Cependant, la place des habitants n'est pas tellement développée. Ils sont associés soit par la ville, soit par le promoteur, via les comités de quartier par exemple.

Lors des rencontres, l'objectif est d'informer et d'écouter les différentes demandes. Ce n'est pas de la co-construction.

Pour le SOL nous avons mis en place un processus participatif dont les riverains étaient assez satisfaits.

Par le passé, des processus participatifs n'ont pas été satisfaisants.

De manière générale, le dialogue avec les promoteurs permet d'avoir des projets de meilleure qualité, encouragé par la ville et par les riverains.

Pour montrer aux riverains qu'on les écoute, on demande parfois au promoteur d'introduire un nouveau permis qui tient compte des remarques de l'enquête publique. Les charges d'urbanisme sont aussi utilisées.

CITOYEN DE HABAY-LA-NEUVE CONFRONTÉ À UNE OPÉRATION DE RÉNOVATION URBAINE -

Jean-François Guillaume

La communication est un aspect fondamental de la perception que les habitants ont du projet.

« On a découvert de manière assez brutale les projets de la commune. Une riveraine a découvert par une convocation à la commune que sa maison était répertoriée comme maison à démolir. »

La participation citoyenne a été perçue comme un simple outils marketing Il y a des non-dits, des documents non accessibles, un manque de transparence. Cela augmente la méfiance des habitants.

Il est important de bien prendre en compte le contexte rural.

Pour les opérations de rénovation urbaine, une démarche plus importante (du porte à porte) devrait être envisagée pour les habitants directement concernés par le périmètre.

COMMUNE DE WALHAIN – SERVICE LOGEMENT - Nicolas Van Den Steen

La communication avec les habitants sur la densité est compliquée parce que cet indicateur n'est pas adapté. On devrait changer et plutôt parler de gabarits par exemple.

Le critère le plus souvent évoqué à l'encontre des projets, c'est la mobilité.

La rigidité des outils est parfois bloquant pour pouvoir densifier certaines parcelles là où il y a aurait une acceptabilité sociale de densification.

Walhain est une petite commune où les habitants sont directement en contact avec les politiques. Il est facile de se renseigner sur un projet ou de dialoguer.

La ruralité est un concept très important à Walhain. Dès-lors, la densification semble ne pas les concerner, cela est plutôt destiné aux grandes villes.

Cependant, il y a très peu de communication aux intérêts écologiques à la densification et aux opportunités d'aménagements de services pour tous (places publiques, petits magasins, etc.) qui peuvent être intéressants aussi pour les communes rurales.

BUREAU D'ÉTUDE SEN5 - Maureen Schmetz

La participation c'est important, mais ça prend énormément de temps. C'est important pour amener les idées au fur et à mesure. Cela permet la rencontre entre les urbanistes, les autres acteurs de l'aménagement du territoire et la population. Cependant, animer des sessions de participation citoyenne est plus aisé lorsqu'on connaît le territoire et qu'on a une vision à défendre, à partager. La participation citoyenne permet de compléter, corriger, agrémenter le diagnostic, mais également d'informer les citoyens, de développer leurs compétences et de monter en intérêt général. Il y a un enjeu de rendre l'aménagement du territoire accessible à tous. Et finalement, cela permet d'éviter, d'anticiper certains blocages.

Concernant la densité, bien qu'elle suscite des inquiétudes, celles-ci sont souvent apaisées lorsque c'est bien expliqué. Les aspects qui sont bloquant sont plutôt la mobilité et les places de parking.

Généralement il y a peu de recours qui vont jusqu'au Conseil d'Etat, le cout de la démarche et des avocats étant un frein. Cependant c'est toujours problématique quand on construit. « Je ne comprends pas pourquoi on doit demander l'avis des riverains ». Lorsqu'on a un contact avec les gens, ils ont une position revendicatrice. On travaille avec les communes qui vont voir les riverains avant. Donc indirectement, les projets sont influencés.

Lorsque nous devons faire une RIP, on fait appel à des bureaux spécialisés qui anime les réunions de manière à apaiser les tensions.

Il y a une image de l'habitat à changer, la demande en logement est là. L'idéal visé des jeunes c'est la maison 4 façades avec jardin, pour ne pas être dérangés.

MUTUALITÉ CHRÉTIENNE – VIVAGORA WALHAIN - Dominique Evrard

Notre projet ne fait pas l'unanimité dans le collège. Nous devons aussi travailler l'acceptabilité du collège. Pour les riverains, la démarche prévue est d'anticiper les craintes exprimées par la population lors de la RIP. Nous avons eu aussi des commentaires positifs auxquels on ne s'attendais pas.

Depuis la RIP et les retours que nous avons eu, le projet à évoluer, entre autre, la densité, mais aussi la présence de bâti dans les zones constructibles. Le projet a été modifié pour qu'il soit mieux accepté, mais ça reste un projet utopique d'habitat groupé.

L'information autour du projet est très importante. Le vocabulaire est parfois trompeur. Dans la densité, on parle de logement. En milieu rural, un logement fait penser à une villa, hors ce n'est pas forcément le cas.

Les contacts avec les habitants et les associations permettent de bien expliquer le projet et de diminuer les craintes. Mais on est aussi attentifs à notre communication (ex : on ne dit plus 50 logements, mais 1 habitat groupé composé de 7 résidences). On compte utiliser les riverains qui adhèrent à notre vision pour porter le projet et être des ambassadeurs (expliquer le projet aux citoyens, répondre aux questions, ...). Les réactions virulentes sont souvent du NIMBY.

Un guide pourrait apporter la sensibilisation sur la densité et la densification nécessaire de l'habitat pour des raisons écologiques.

L'ensemble de ces rencontres m'a encouragé à prendre en considération différents points de vue en fonction de l'intérêt de chaque acteur dans les différentes démarches d'aménagement du territoire.

Mi-mars, j'ai eu également l'opportunité d'accompagner l'équipe du CREAT lors d'une démarche de diagnostic partagé dans le cadre de l'élaboration du SDC de Floreffe. Cela a été pour moi très enrichissant pour comprendre le point de vue des habitants/citoyens, mais également pour saisir concrètement en quoi consiste un processus de participation citoyenne.

Un schéma du rôle de chaque acteur

Suite à ces diverses rencontres, Raphaëlle m’a proposé de réfléchir à l’utilité du guide selon le point de vue de chacun. Cette réflexion m’a amenée à me demander quel était le rôle de chaque acteur dans le processus d’acceptabilité sociale et de proposer le schéma suivant :

Tableau 1 : Rôles des acteurs du cadre de vie dans le processus de l’acceptabilité sociale de la densification des centralités.

			Région Wallonne	Communes	Provinces	Bureaux d’études	Promoteurs immobiliers	Citoyens	Commissions consultatives (CCATM et autres)	Conseils juridiques	Acteurs de la sensibilisation	Acteurs de la recherche
Agir sur les conditions de départ et le contexte d’insertion des projets	Sensibilisation	à la densification des centralités	●	●				○	●		●	●
		à l’aménagement du territoire	●	●				○	●		●	●
	Mise en place d’un climat relationnel local			●		○	○	●	●		●	○
	Définition du cadre	législatif	●	●						○	○	○
		budgétaire	●	●			●					○
	Développement d’une vision partagée de l’aménagement du territoire local		○	●	○	○		○	●		●	○
	Recherche / production de connaissances		●								●	●
Susciter le dialogue autour du projet	Animation de participation citoyenne / dialogue autour du projet			●		●	●	○	○		●	○
	Information tout au long du projet			●		●	●		○		●	
	Fédération, mis en lien des différents acteurs		●	●		○	○	○	○		●	○

Gérer les conflits	Négociation	○	●		●	●	●	○	●	○	○
	Objectivation				●					●	●
	Médiation	●	●		○	○	○	○	●		○
Formaliser l'aboutissement du projet	Compensations (collectives et/ou individuelles)		●			●	●	○	○		
	Amélioration du projet		●		○			○			
	Dynamiques de mises en œuvre progressives		○			○	●			●	

● = influence directe, cet acteur peut directement mettre en place et porter cette action pour améliorer l'acceptabilité sociale.

○ = influence indirecte, cet acteur peut influencer indirectement cette action, en y participant ou en y étant favorable, mais ne sera pas pilote. Peut avoir un pouvoir d'influence, mais pas de décision.

Utilité du guide selon chaque acteur

La suite de ma contribution a été de réfléchir à l'utilité du guide pour chaque acteur. En effet, le guide est prévu pour tous les acteurs, ce qui est particulièrement riche et en même temps complexe. Afin d'aider l'équipe à garder en tête les objectifs à atteindre pour que ce guide reste pertinent pour chaque acteur, j'ai tenté de réunir dans un tableau ces différents objectifs.

Citoyens

- Comprendre les différents concepts : centralité, densification, acceptabilité sociale, participation citoyenne, ...
- Comprendre l'intérêt de la densification et les enjeux pour qu'une densification soit « bien vécue »
- Comprendre quel est le rôle des citoyens et à quel moment ils peuvent s'impliquer
- Avoir des exemples concrets

Bureaux d'études et promotion immobilière

- Comprendre l'intérêt des démarches d'acceptabilité sociale
- Savoir quand et comment les mettre en place
- Avoir des exemples concrets.

Nouveaux acteurs de la promotion immobilière (ex : projet Vivagora à Walhain, habitat groupé, ...)

- Comprendre les différents concepts : centralité, densification, acceptabilité sociale, participation citoyenne, ...
- Comprendre l'intérêt des démarches d'acceptabilité sociale
- Savoir quand et comment les mettre en place
- Avoir des exemples concrets

Les autorités communales

- Comprendre les différents concepts : centralité, densification, acceptabilité sociale, participation citoyenne, ...
- Comprendre l'intérêt des démarches d'acceptabilité sociale
- Savoir quand et comment les mettre en place / les mettre dans l'appel d'offre.
- Avoir des exemples concrets

Tableau 2 : Utilité du guide selon le point de vue de différents acteurs

	Comprendre les différents concepts	Comprendre l'intérêt de la densification	Comprendre l'intérêt des démarches d'acceptabilité sociale	Savoir quand et comment les mettre en place	Comprendre quel est le rôle des citoyens et à quel moment ils peuvent s'impliquer	Avoir des exemples concrets
Citoyens	x	x			x	X
Communes	X	x	x	x	x	x
Bureaux d'étude et promoteurs immobiliers			x	x		X
Nouveaux acteurs de la promotion immobilière (ex : Vivagora à Walhain ou habitats groupés...)	x		x	x	x	x

Enfin, ma dernière contribution dans le stage a été de proposer des illustrations qui pourront être utilisées dans le guide. Cette contribution me permet de mettre à disposition mes compétences en facilitations graphiques acquises lors de mon expérience professionnelle.

[illegible]

Ce que je retiens de mon stage

Mon intégration dans le projet de recherche et dans l'équipe

En discussion avec Raphaëlle HAROU, nous avons choisi de valoriser mon passé professionnel dans mon apport dans le stage. En effet, ayant été active dans le travail social, j'ai pu prendre une position de lectrice extérieur pour voir si des travailleurs sociaux ou des citoyens pourraient se retrouver dans la lecture du guide. En menant les entretiens avec différents acteurs, j'ai également tenté de me mettre à leur place pour voir ce que pourrait leur apporter un guide sur l'acceptabilité sociale.

Mon intégration dans le projet et dans l'équipe a donc été très valorisante pour moi puisque j'ai pu valoriser différentes compétences, connaissances et expériences professionnelles ou privées.

Ce que j'ai appris

J'ai pu développer mes connaissances sur la thématique de l'acceptabilité sociale et m'enrichir à propos de la participation citoyenne. J'ai eu de nombreuses fois l'occasion d'animer des séances de participation citoyenne lors de mon emploi précédent. J'ai donc pu compléter mon panel d'outils mais également explorer une autre approche, découvrir l'approche et le rôle des différents acteurs.

J'ai également découvert le fonctionnement d'une équipe de recherche, les contraintes auxquelles il faut faire face et la réalité de travail d'une équipe pluridisciplinaire.

Enfin j'ai pu faire de nombreux liens entre mon stage et les cours donnés dans le Master, ce qui était très intéressant.

Le lien avec ma recherche

Ce stage a énormément nourri ma réflexion par rapport à ma recherche. Avant de commencer mon stage, ma question de recherche était : Quels outils manquent aux communes rurales de Wallonie pour accompagner l'acceptabilité sociale des projets de densification des centralités ?

Mes hypothèses à ce moment-là portaient sur le besoin de mettre en place de nouveau acteur pour accompagner les communes rurales.

Le fruit de mes réflexions portait sur les acteurs : *Plus que des outils, ce qu'il manque ce sont des compétences, des pratiques, qui pourraient soit être développées en interne, soit un service externe sollicité en cas de besoin. Les communes (rurales en particulier) sont un bon interlocuteur entre les citoyens et la région ou l'Europe.*

Des incitants financiers seraient sans doute intéressants (comme pour les rénovations pas exemple) en définissant des zones sur le plan de secteur qui délimiteraient les centralités à densifier.

Certaines contraintes et/ou incitants pour les communes (comme c'est réfléchi pour les logements publics) seraient sans doute aussi nécessaires, en particulier pour les communes qui ne développent pas de PCD, de SOL ou de GCU, qui ne développent pas de vision démocratique et partagée de l'avenir de l'aménagement de leur territoire dans son ensemble.

Partie 2 : travail de fin d'étude

Question de recherche

Désirant cibler ma question et être plus précise dans ma recherche par rapport à l'ensemble des réflexions et des questionnements qui m'ont traversé pendant mon stage, je me suis intéressée à l'outil de guide que rédige l'équipe de recherche du CREAT, j'ai voulu orienter ma recherche vers les citoyens en particuliers. En effet, ce qui me touche en particulier, c'est de m'attarder sur la place des citoyens au sein de processus, et dans les jeux d'acteurs.

Voici dès-lors la question sur laquelle je me suis arrêtée dans le cadre de ce travail :

« Quels sont les apports des démarches favorisant l'acceptabilité sociale pour des projets de densification de logements dans les centralités villageoises ? »

Il conviendra dès lors de travailler sur le cadre de cette question de recherche. Dans un premier temps, succinctement, je parcourrai différentes définitions des concepts clés de la recherche. Ensuite, je reviendrai sur ce qui entoure ma question de recherche : les centralités villageoises, le contexte spatial, la question du changement et enfin le processus contributif.

Cela me permettra ensuite d'explorer des guides, des outils ou des acteurs à l'étranger, d'explorer les différents acteurs en Belgique pour finir par une proposition de guide à destination des villages wallons.

Hypothèse

La densification est parfois mal vue, a mauvaise presse, tout comme les promoteurs immobiliers, particulièrement à la campagne. Le cadre de vie, dans un contexte d'une société de plus en plus anxiogène, prend une importance grandissante et devient une stabilité à défendre, un sentiment de sécurité à maintenir.

Dès-lors, on peut difficilement faire accepter des projets de densification des centralités, en particulier dans les milieux ruraux et en particulier des projets portés par les promoteurs immobiliers venus de l'extérieur, sans passer par l'intégration du projet dans son environnement d'une part, et d'une part par un processus participatif qui peut permettre de créer du lien entre les différents acteurs, y compris les citoyens. C'est parfois l'opportunité d'apporter aux habitants de bien comprendre les enjeux de l'aménagement du territoire, de bien comprendre le projet, mais également de pouvoir être écoutés et consultés dans le processus du projet, voire de tirer des compensations du projet.

D'après la Fondation Rurale de Wallonie², un des facteurs le plus influant en faveur de l'acceptabilité d'un projet est la qualité de celui-ci, en particulier son intégration dans l'environnement existant et la qualité des espaces publics.

Les processus d'acceptabilité sociale peuvent permettre ces différentes évolutions de l'aménagement du territoire. Les processus d'acceptabilité sociale permettent :

- Une meilleure qualité des projets,
- Une meilleure intégration de ceux-ci dans leur environnement,
- Une meilleure information de la population sur les enjeux de l'aménagement du territoire et les différents acteurs.
- Un développement de la démocratie participative
- Une plus grande appropriation des lieux de leur cadre de vie par les habitants.

Je fais dès-lors l'hypothèse que l'information/la formation (c'est-à-dire, le premier échelon de la participation citoyenne) est l'un des outils premier à développer pour engager des processus d'acceptabilité sociale de qualité et porter des projets de qualité pour densifier des centralités. Cela nécessite de créer du lien entre les différents acteurs, en particulier entre les communes et leurs habitants, afin de faire circuler l'information dans les deux sens. Il convient d'une part pour les citoyens de développer leurs connaissances et compétences en aménagement du territoire, et d'autre part, pour les communes, il convient de développer leurs connaissances de leur territoire et de la façon dont il est vécu par les habitants.

Je fais également l'hypothèse que ce travail d'information/formation, d'accompagnement nécessite des moyens humains et financiers trop peu développés aujourd'hui en Région wallonne. Cela nécessite également des ambitions politiques pour développer une vision partagée et globale du devenir du

² Voir annexe p.69

territoire. Cette démarche permet plus de transparence dans le processus de décision ainsi qu'une approche plus démocratique de l'aménagement du territoire.

Méthodes

Pour réaliser ce travail, le plus grand apport a été celui de mon stage, réalisé au sein d'une équipe de recherche CDPT au CREAT, de janvier à juin 2022. Ma question de recherche étant étroitement liée avec la thématique de mon stage, cela m'a permis d'une part de découvrir la thématique de recherche de manière approfondie qui m'a ensuite animée pour ce travail de fin d'étude, mais également de confronter mon point de vue avec celui de mes collègues, d'apprendre par les pairs et d'adopter, au fur et à mesure, une posture de recherche scientifique incluant le détachement de ce que je crois savoir, en développant mon esprit critique, en étant dans une posture de rupture.

J'ai ajouté un apport théorique, accompagné de mon promoteur, pour bien cerner l'enjeu et le cadre dans lequel ma question de recherche évolue, qui a porté sur la centralité villageoise, le contexte spatial, la question du changement et enfin le processus contributif.

Continuant mon exploration, je me suis appuyée sur des exemples de guides existants à destination des citoyens, que ça soit en Wallonie ou à l'étranger.

Par la suite, désireuse d'être en complémentarité par rapport à mon stage, j'ai affiné ma question de recherche sur les centralités villageoises.

Enfin, ma contribution portera sur l'élaboration d'un guide sur l'acceptabilité sociale des projets de densification à destination des décideurs communaux des villages et campagnes.

Quelques concepts à définir

Avant de rentrer dans la thématique en tant que tel, prenons le temps de cerner les différents concepts principaux que nous allons utiliser : la centralité, la ruralité, la densité, mais également l'acceptabilité sociale et la participation citoyenne. Certains de ces concepts font appel à des normes qu'il n'est pas évident de définir. Lorsque nous parlons de ruralité, ou de centralité par exemple, nous avons tous des images mentales qui nous permettent de comprendre de quoi nous parlons. Cependant, il m'a paru important de rendre compte de quelques réflexions protégées par des chercheurs nous permettant de cerner l'ampleur ou la variété de ces concepts.

La ruralité

Une commune rurale est à distinguer de l'espace villageois ou de la campagne. En effet, il convient de distinguer l'espace du territoire. *« L'espace est de l'ordre du donné : il est caractérisé par le milieu physique, biologique, bâti... Il peut être observé et objectivé : on peut le mesurer, le comparer à d'autres. [...] Lorsque l'homme souhaite utiliser et maîtriser l'espace, nous devons recourir à un autre concept : le territoire. La maîtrise de l'espace est un acte physique qui conduit à modifier le relief, l'occupation... pour le faire sien. »* (Hanin, 1994).

Du côté de l'administration de la Région Wallonne, *« La DGO3 propose une autre typologie distinguant rural/urbain construite sur base de l'indicateur du PwDR appliquée aux secteurs statistiques et définit ainsi la notion de territoire rural.*

Un territoire rural est défini comme étant un secteur statistique dont la densité de population est inférieure à 150 hab./km² et/ou 80 % de sa surface totale est couverte par des espaces ruraux, lesquels correspondent aux classes d'occupation du sol dites « rurales » (classes « 2. Territoires agricoles », « 3. Forêts et milieux semi-naturels » et « 4. Zones humides » de la COSW).

Le nouvel indicateur de ruralité DGO3 définit les communes en trois classes :

- Une commune est dite « rurale » si plus de 85% de sa surface est composée de territoires ruraux.
- Une commune est dite « semi-rurale » si 60 à 85% de sa surface est composée de territoires ruraux.
- Une commune est dite « non rurale » si moins de 60% de sa surface est composée de territoires ruraux. » (www.capru.be)

On peut encore noter cette définition-ci : *« La ruralité se caractérise par une faible densité de population, d'équipements, d'entreprises et de service. Les problèmes de déplacement y sont un véritable casse-tête pour certains habitants sans voiture. »* (Antoine et Delporte, 2015)

La centralité

La centralité est un concept qu'on peut aborder de deux manières. Elle peut être symbolique, imagée, en particulier dans les espaces villageois, comme dans l'expression « remettre l'église au milieu du village ». Le lieu symbolique, historique, la place du village, n'est plus systématiquement le lieu où l'activité centrale se déroule. La centralité comprise comme le lieu où les activités se développent, où le commerce et les bureaux s'entremêlent à l'habitat se retrouve parfois en périphérie ou le long d'une route.

D'un autre côté, l'IWEPS définit la centralité de cette façon : « *Un lieu central, une centralité (ou centre) est un espace plus ou moins étendu sur lequel se concentrent des activités/fonctions variées ayant un pouvoir structurant et attractif sur un territoire plus large (définition Vivre en Ville, adaptée par l'IWEPS). Son rôle est de fournir des services et des biens aux populations, entreprises, usagers qui fréquentent ce lieu. La concentration des fonctions sur un espace restreint en fait un lieu privilégié par sa position centrale et donc son accessibilité, ce qui favorise les échanges de biens et services.* » (Charlier et Reginster, 2021).

Priscillia Ananian différencie centre et centralité. « *La centralité est animée par un caractère événementiel et éphémère lié à l'intensité urbaine [Lavadinho, 2009], alors que le centre, par sa dimension morphologique, s'appuie sur des principes d'aménagement plus ancrés dans la dimension spatiale, comme la densité et la mixité de fonctions.* » (Ananian, 2015)

La densité – la densification

Le CAUE, dans sa publication « Atelier URBA : La densité heureuse » définit la densité de cette façon : « *La densité n'est pas toujours perçue pour ce qu'elle est. Ainsi, dans les territoires peu urbanisés, la densité des centres-bourgs et des hameaux est souvent importante sans pour autant générer d'appréciation négative, grâce à la qualité patrimoniale du bâti ou la simplicité d'aménagement des espaces publics. A contrario, certains quartiers périphériques des villes sont ressentis comme « denses » alors qu'ils sont moins urbanisés que les quartiers centraux des grandes villes, dont le cadre de vie est apprécié en raison de leurs aménités urbaines (présence de commerces, d'animation, de vie local...).*

En fait, la densité réelle est souvent éloignée de la densité perçue. La première constitue une valeur objective. Elle relève d'un ratio entre une surface bâtie et un nombre de logement ou un nombre d'habitants. La seconde, plus subjective, est liée à la perception de l'espace. Elle dépend de l'expérience de l'observateur, de l'aménagement du quartier et du contexte territorial. Une densité perçue comme faible en milieu urbain peut sembler excessive en milieu rural. Dans bien des cas, la qualité urbaine est prépondérante dans cette appréciation. L'organisation et la mixité des fonctions, la cohérence spatiale de l'aménagement, mais aussi la structuration des espaces par des motifs paysagers (alignement d'arbres, parcs, jardins...) ou encore la mise en valeur d'espaces naturels (cours d'eau, boisements, vues...) qualifient positivement le cadre de vie, en inscrivant les nouvelles opérations dans leur contexte territorial. » (CAUE, 2019)

La densité est un chiffre, qui donne une composante d'une surface définie (une parcelle, un îlot, un quartier, ...). Cette notion est souvent utilisée mais également souvent mal comprise ou insuffisante. En effet, il est étonnant que cette notion continue à être une référence alors qu'elle n'est pas représentative. On parle alors de densité dite réelle ou de densité dite perçue.

« La densité est un calcul mathématique, le paysage urbain est une perception.

Comme vu plus haut :

1. Densité et hauteur ne sont pas toujours liés directement ;
2. Des densités très similaires peuvent générer des paysages urbains très variés ;
3. Une densité réelle plus forte peut être perçue comme étant plus faible, selon l'aménagement du milieu.

Au-delà des chiffres de densité brute, qui ne sont qu'une composante de l'aménagement de projets urbains, l'intégration au contexte est la clé d'une densité perçue comme harmonieuse dans son voisinage. Ce contexte recoupe le domaine public (rues, parcs, places, etc.) et leur aménagement, ainsi que les bâtiments en place et leur gabarit. Le jeu des hauteurs et des superficies d'implantation, l'ajustement des typologies sont des pistes de solution pour une densité mieux intégrée. » (Deborbe et Dumont, 2020)

Prenons encore en considération des éléments pertinents mis en avant par la CPDT : « Dans le domaine de l'urbanisme, le terme 'densité' (D) se définit généralement par une formule mathématique établie sous forme d'un rapport entre une quantité d'éléments (N) représentant le contenant (nombre de niveaux, etc.) ou le contenu (nombres d'habitants, etc.) et un espace de référence (S) qui peut être une surface (densité surfacique), un volume (densité volumique) ou une longueur (densité linéaire). Notons que la densité surfacique est la plus couramment utilisée. La formule du calcul de densité est alors du type : $D(P) = N / S$.

Différentes densités peuvent donc être calculées en fonction du numérateur, du dénominateur, de l'échelle des éléments étudiés et de l'usage qu'on fait du résultat obtenu. Il n'existe pas de système de référence universel qui permette de qualifier la densité d'un lieu de « haute » ou de « faible ». Il est donc nécessaire de se questionner sur le choix de l'étalon de référence.

Les calculs de densité en tant que tels ne conditionnent en rien la forme urbaine, influencée par des considérations morphologiques et structurelles du tissu urbanisé. De plus, si la plupart des calculs et indicateurs énoncés dans la littérature permettent d'exprimer la densité de manière quantitative, ils ne prennent que peu en compte la dimension qualitative de la densité. Il faudra dès lors associer à ces calculs des indicateurs décrivant la forme et la structure urbaine, les dynamiques et l'impact du contexte étudié

Cependant, il convient de préciser que la densité de population conditionne la viabilité des services et qu'à cet égard elle reste un outil majeur de planification urbaine.

[...]

Au sens démographique et géographique, le terme « densification » se définit comme une « augmentation de la densité (de la population, de l'habitat). Ces processus et moyens d'actions de la densification peuvent se manifester tant sur l'organisation du bâti, l'espace privé, que sur l'organisation de la structure viaire, l'espace public. ». Et ce dans un espace en deux ou en trois dimensions à définir. Au sens urbanistique, le terme désigne tant les processus (dynamique spatiale à temporalité définie provoquant

un changement d'état) que les moyens d'action (ensemble des moyens opérationnels et autres leviers d'action pour densifier un territoire).

Globalement, on peut distinguer deux modes principaux de densification selon les effets morphologiques produits sur le tissu (Panerai, Depaule et Demorgon, 1999).

- La transformation du tissu existant avec conservation des principales caractéristiques morphologiques de celui-ci.
- un processus de démolition – reconstruction qui correspond à un renouvellement du bâti vers des formes de plus grande capacité. » (Le Fort et al, 2012).

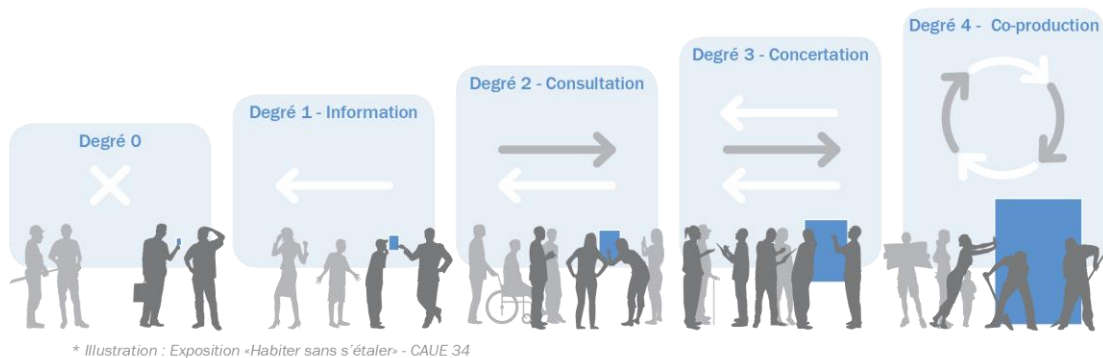
L'acceptabilité sociale

Moins connu du grand public, le concept d'acceptabilité est à distinguer de l'acceptation. En effet, l'acceptabilité évoque un processus, une dynamique, là où l'acceptation est un fait établi. Dans ce travail nous nous appuyerons sur la définition de l'acceptabilité sociale proposée par la recherche de la CPDT :

« Un processus itératif d'évaluation et de délibération politique à propos d'un projet, plan ou programme, au sein duquel une pluralité d'acteurs, aux intérêts multiples et impliqués à différents niveaux (décideurs, promoteurs, parties prenantes...), interagissent. Ce processus dynamique permet, en fonction de la capacité collective de délibération et des enjeux individuels en présence, de construire progressivement des compromis reconnus légitimes par plusieurs acteurs (non par tous), à un moment t, car capables de combiner sur le territoire, le projet, plan ou programme avec les réclamations localisées afin qu'il s'intègre dans son milieu naturel et humain. » (Harou et al 2020).

La participation citoyenne

Ce concept, qui n'est pas exclusif à l'urbanisme, est relativement simple à cerner. Tout le monde semble s'accorder sur le fait qu'il s'agit d'intégrer les citoyens comme acteurs dans l'élaboration d'un projet, et ce, à différents niveaux, allant de l'information à la co-production, comme détaillé dans l'image ci-dessous.



Les degrés de la concertation

- **Degré 0**

La collectivité élabore un projet en interne et le met en œuvre sans en informer préalablement le public.

- **Degré 1 : L'information**

Considérée comme le niveau élémentaire de participation, notamment en raison du caractère «à sens unique» et «descendant» de la relation, l'information est indissociable du processus de concertation. Elle est en réalité un préalable à tous les degrés de participation définis ci-après. Une information bien faite, soucieuse de son efficacité, s'adapte au public visé en fonction du message à faire passer.

- **Degré 2 : La consultation**

Dans la plupart des cas, une consultation est réalisée ponctuellement sur un sujet précis. Ce n'est pas une démarche de participation à long terme. Elle a pour finalité d'obtenir l'avis du public sur une information établie. L'enquête publique est une forme reconnue de consultation.

- **Degré 3 : La concertation**

La concertation se différencie de la consultation par une démarche élargie et un processus itératif. Les idées de dialogue et de démarche en amont, présentes dans la définition, introduisent une notion supplémentaire de durée.

«Ouvrir une concertation, (...) c'est faire plus que demander un avis ponctuel sur un élément précis. On pourrait dire que c'est une méthode de travail qui intègre, dans le processus de conception et de décision, des consultations aux étapes clefs. Le maître d'ouvrage s'engage à écouter, à éventuellement modifier son projet, voire à y renoncer intégralement» (Guide de la concertation en aménagement - CERTU, 2001).

- **Degré 4 : La co-production ou co-construction**

Encore peu développée en France dans les projets d'urbanisme, cette notion correspond à la forme la plus poussée de participation du public au processus d'élaboration du projet. Reconnu dans son rôle d'acteur, le citoyen participe activement au processus d'élaboration, et les échanges donnent lieu à des inflexions et validations itératives du projet. Cette démarche implique que le maître d'ouvrage partage l'élaboration du projet dans un cadre qu'il a préalablement établi. Les budgets participatifs relèvent de cette notion : élus, techniciens et habitants travaillent et décident ensemble des priorités d'affectation du budget d'investissement de la collectivité.

Image 1 : La participation en urbanisme et aménagement

Source : CAUE, atelier urba : la concertation en urbanisme et aménagement

Exposé de la problématique

De plus en plus, les citoyens, la société civile, sont concernés, donnent leur avis et font pression pour influencer les projets territoriaux. Le nombre de recours est en hausse. Pour cette recherche, nous allons plus précisément observer comment la densification des centralités villageoises en Wallonie interagit avec les habitants, lors de la procédure des permis. L'acceptabilité sociale est un nouvel enjeu, qui impacte les différents acteurs de l'urbanisme, de l'administration aux promoteurs. La place donnée aux citoyens évolue. « *Il y a plutôt une valorisation et une émergence d'une expertise multi-acteurs au cours de laquelle citoyens, promoteurs, acteurs économiques et politiques échangent arguments et justifications autour d'un projet.* » (Harou et al 2020).

La densification des centralités paraît être un des outils indispensables à la limitation de l'artificialisation du sol et donc à la transition écologique. « *La limitation de l'artificialisation et la densification représentent aussi une rupture du modèle dominant de production de logement en Belgique, basé sur l'accès individuel à la propriété et dominé par l'autopromotion.* » (Harou et al 2020) C'est une problématique dont l'importance nouvelle nécessite le développement d'une vision alternative de l'habitat et de la ruralité, du tissu bâti au centre des villages.

Bien qu'en théorie, tout le monde s'accorde pour dire qu'il faut avancer vers la transition écologique, lors de la mise en projet, de nombreuses réticences apparaissent. « *La densification est controversée dans son accueil par la population car elle modifie des lieux de vie dans leurs formes architecturales et paysagères et interagit ainsi avec les rythmes et modes de vie des habitants, les sociabilités locales, les imaginaires des devenirs territoriaux, laissant craindre promiscuité et perte d'intimité.* » (Harou et al 2020).

Pour aborder la problématique de l'acceptabilité sociale de la densification des centralités, il convient de distinguer d'une part l'objet dont on parle. Quatre points seront abordés : les centralités villageoises, le contexte spatial, la question du changement et enfin le processus contributif.

Les centralités villageoises

Puisqu'il s'agit de densifier les centralités, la première question que nous abordons est « c'est quoi la centralité ? ». Priscilla Ananian, en parlant des métropoles, nous apprend que « *centres et centralités occupaient autrefois la même place morphologique, fonctionnelle et symbolique dans la métropole industrielle en concentrant sur un territoire relativement restreint des lieux de l'accessibilité, de pouvoir, de représentation, de production et de consommation. Or la modernisation, la mobilité et l'intensification des réseaux ont contribué progressivement à détacher les centralités des centres, dans la mesure où les centralités sont « générales, atemporelles et a-spatiales » [...] L'activité est à la centralité ce que le lieu est au centre.* » (Ananian, 2015). Bien que cette recherche porte sur les centralités villageoises, un parallèle peut être fait avec les centralités villageoises qui peut aussi être abordé de deux manières différentes et complémentaires : objective ou subjective.

Pour autant le centre-ville est un concept connu de tous et une norme sociale largement partagée. C'est une expression souvent utilisée dans le langage courant. Lorsqu'il s'agit cependant de dessiner concrètement les délimitations sur un plan, où lorsqu'il s'agit de déterminer des critères pour établir à l'échelle d'une région où sont les centres, cela devient plus compliqué.

Dans un Working Paper diffusé en avril 2021, l'IWEPS écrit que « *Un lieu central, une centralité (ou centre) est un espace plus ou moins étendu sur lequel se concentrent des activités/fonctions variées ayant un pouvoir structurant et attractif sur un territoire plus large* ». Plus loin, les auteurs précisent « *À côté des dimensions morphologiques et fonctionnelles des centralités, une troisième notion est également importante pour appréhender l'étendue territoriale des centralités : l'urbanisme des courtes distances.* » Partant de ces trois éléments, les polarités de bases peuvent être définies à travers un modèle SIG (Système d'Information Géographique).

« Plus précisément, la méthodologie consiste à déterminer les parties du territoire qui rencontrent simultanément les critères suivants :

- une concentration suffisante de logements ;
- une des trois conditions suivantes :
 1. la présence à moins de 700m de trois services de base¹⁷ différents (voir plus bas) ;
 2. la présence à moins de 700m de deux services de base différents et une desserte suffisante en transport en commun en bus ;
 3. une desserte suffisante en transport en commun en train. » (Charlier et Reginster, 2021).

Suite à cela, les centres urbains et les centres villageois sont définis, auxquels sont attribués 4 niveaux d'équipement attendus. De là, la Région Wallonne impose des normes de densifications.

D'un point de vue des centralités villageoises, cette approche chiffrée semble passer quelques fois à côté des réalités de terrain. Il est important de prendre en compte les diverses réalités locales et les typologies des villages. Parmi les plus courantes, nous retrouvons les villages groupés, les villages rues ou encore ceux qui se sont développés le long des vallées. La centralité n'est pas systématiquement un cercle comme on l'idéalise parfois. Certaines centralités villageoises se sont constituées de manière très groupée, on peut retrouver une certaine compacité. La Fondation Rurale de Wallonie propose trois typologies de villages : le village-centre, le village-rue ou le village-tas :



Image 2 : village-centre

Source : FRW



Image 3 : village-rue

Source : FRW



Image 4 : village-tas

Source : FRW

Enfin, puisqu'il s'agit de centralités villageoises dont on parle, n'oublions pas l'aspect symbolique que peut couvrir cette notion. La campagne est vue comme un lieu de ressourcement, paisible, un lieu de stabilité au rythme plus lent qu'en ville. Lorsque l'on parle de cela, on imagine aisément une petite église entourée de maisons, d'un petit commerce, d'une petite école ou d'un atelier d'artisan. Un peu plus loin au bout de la rue, une ferme familiale. Et enfin, partout autour, de la verdure : des arbres, des prairies, des cultures, ... On imagine ce lieu calme et paisible, ressourçant, presque immuable, habitée par une population elle aussi calme et souriante, qui se rencontre sur la place centrale ou devant la boucherie et qui prend le temps de discuter. Bien sûr, si n mène la réflexion plus loin, on se rend rapidement compte que les différentes situations ne correspondent pas à cela. Néanmoins, le symbole est fort, il ne faut pas le négliger lorsqu'on aborde cette thématique, en particulier lorsqu'on y prévoit un changement.

La suite de notre réflexion va porter sur la densité de ce contexte spatial, et plus particulièrement la densification.

Le contexte spatial

Ça veut dire quoi augmenter la densité ?

Nous l'avons vu dans le chapitre précédent explicitant quelque peu les concepts abordés dans ce travail, la densification est un changement. Si on revient sur la densité dite réelle et la densité perçue,

on comprend aisément que l'enjeu du changement pour les citoyens se focalise plutôt sur la densité perçue. Lorsqu'il s'agit d'envisager une densification future de son cadre de vie, en tant qu'habitant ou usagé d'un territoire, la perception de la future densité se base probablement sur tout une série d'éléments propres à chaque personne, à chaque trajectoire. La trajectoire influence la posture.

« Le contexte d'implantation du projet influe sur le processus d'acceptabilité sociale. Ainsi, plus le projet est visible et proche de nombreux riverains, plus le nombre de personnes en subissant des nuisances directes est important, ce qui influe sur l'ampleur que peut prendre l'opposition. »

Les sites d'implantation non urbanisés au départ et/ou composés d'espaces naturels, particulièrement en milieu urbain, suscitent davantage de réactions de protection de la part des citoyens⁶. Les témoignages recueillis montrent que les friches à réaffecter sont généralement perçues comme mieux adaptées à l'implantation de projets, qui participent alors à leur revalorisation. Néanmoins, en cas d'usages informels de ces lieux, l'arrivée du projet est mal vécue par les habitants qui voient disparaître un espace jouant un rôle dans leur vie quotidienne.

L'attachement (symbolique et identitaire) au cadre de vie favorise le statu quo et explique ainsi certaines oppositions voire certaines luttes contre des projets qui dénaturent le caractère rural des lieux, ou les éléments de patrimoine naturel ou bâti, qui sont en réalité des éléments constitutifs de l'image que les habitants se font de leur territoire, voire de leur propre identité. Aussi, les lieux où existe une dynamique collective, un esprit de village ou un esprit de quartier font également davantage l'objet de réactions de défense.

Enfin, les territoires habités par des populations bien dotées en capital économique, social et culturel (ensembles d'habitations unifamiliales quatre façades, quartiers urbains aisés disposant d'espaces verts par exemple...) sont l'objet d'oppositions plus fortes et plus construites. » (Harou et al, 2021).

Ajoutons à cela que le groupe et le sentiment d'appartenance ont également une influence importante, tout comme l'identité du lieu et le passé des relations entre les différents acteurs. De plus, l'image mentale véhiculée par la campagne, le village, est liée au ressourcement, au calme et à l'apaisement, voire à un rythme de vie et de changement plus lent qu'en ville. « La conduite du changement trouve son point d'origine avec les travaux de Lewin (1951) dans les années 1950. Pour ce dernier, les bénéficiaires du changement développent des résistances au changement levées en grande partie par l'évolution des groupes. Un individu accepte le changement par un dialogue au sein de ses groupes d'appartenance dans une logique d'évolution des normes » (Autissier et Moutot, 2015).

On le sait, la densification est un vocabulaire manipulable. Ce sont des chiffres relativement flous qui, pour toute une série de personnes, ne représentent aucune image mentale. « Les indicateurs et coefficients de densité mentionnés dans les plans et schémas sont difficilement appréhendables par la population car trop abstraits. Ils ne traduisent pas les formes urbanistiques ou les conséquences en termes d'incidences (flux importants, problèmes de stationnement, intégration paysagère, perte d'intimité, d'ombre portée, anonymat...). Ils peuvent donc être mal perçus par les citoyens en raison de ces difficultés de compréhension et générer une méfiance à l'encontre des stratégies de densification. » (Harou et al, 2021).

Il convient dès-lors de partager un niveau de connaissance commun, sur lequel l'ensemble des acteurs peuvent s'entendre. Cependant, cela est relevé à de nombreuses reprises par les différents acteurs, lorsqu'on parle de densité et de densification, on ne parle pas de la forme du bâti, de la qualité de

l'espace public, de la mobilité, etc. Ces trois schémas très connus illustrent parfaitement les limites d'uniquement parler de densité.



Image 5 : trois formes de bâti avec la même densité

Source : <https://www.passerelles.quebec/publication/2020/la-densite-urbaine-decortiquee>

La question n'est donc pas juste une question de densification. En abordant la question de manière plus complexe, plus complète (incluant le cadre de vie, la forme du bâti, la programmation), la problématique de la densification pourrait devenir également une opportunité pour diminuer les forces qui s'opposent au changement.

Prenons l'exemple du BIMBY développé par Villes Vivantes, en France. « Le BIMBY [...] vise la production chaque année de 200 000 maisons sans étalement urbain, connectées aux infrastructures existantes, le déploiement d'un renouvellement urbain « villageois » en mobilisant et en faisant monter en compétence les professionnels locaux de la construction. Il consiste à organiser une densification douce et diffuse des espaces bâtis, à l'initiative des habitants, dans le cadre d'opérations orchestrées et animées par la collectivité de façon, notamment, à faire revenir les familles en ville et permettre le maintien à domicile des personnes âgées. » (www.vivantes.fr)

On comprend dès lors qu'il y a différentes façons de densifier, allant d'un bâti existant transformé en plusieurs logements à la création d'un tout nouveau quartier par exemple. Dans le référentiel « Des projets d'urbanisme pour renforcer le territoire (CPDT 2019), les auteurs distinguent « trois grandes configurations sont à distinguer : les villes, les bourgs et les villages. Au sein de ces entités, trois types de tissus sont généralement présents : les centres, les couronnes et les extensions plus récentes. Chacun de

ces tissus présente des configurations bâties et non-bâties particulières qu'il convient de bien comprendre. [...] Tenant compte de la localisation et des caractéristiques intrinsèques du site, trois stratégies d'intervention peuvent être envisagées pour les projets d'urbanisation de taille moyenne : la requalification, la consolidation ou la création. » (Voir image ci-dessous issues de Berger et al 2019).

Si nous ajoutons les projets de plus petite taille concernés par le BIMBY, nous pouvons catégoriser quatre types d'intervention qui augmente la densification du logement.

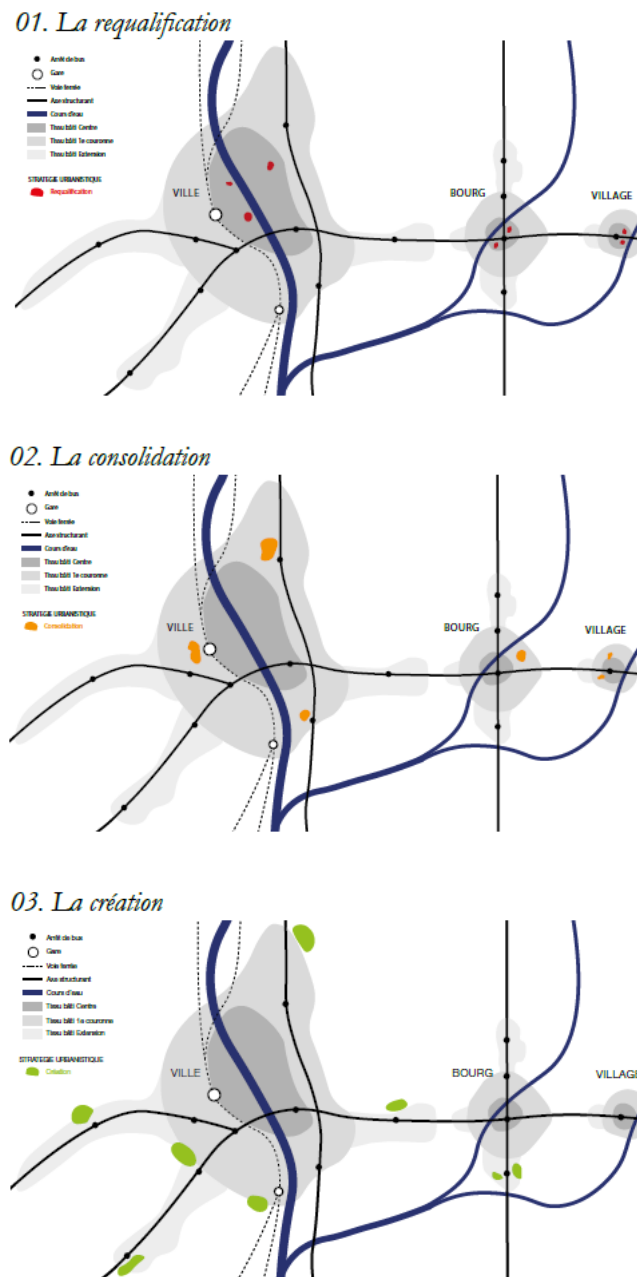


Image 6 : trois stratégies d'intervention

Source : Des projets d'urbanisme pour renforcer le territoire – référentiel. CPDT. 2019

Par ce chapitre, on comprend que parler de densification des centralités regroupe deux concepts flous qui font appel à la notion du changement, à des normes difficiles à définir et des habitudes sociales parfois bien ancrées à faire évoluer. Du côté des chiffres, et à l'échelle de la région, si on reprend la notion de polarité de base définie par l'IWPES et comme expliqué dans l'annexe logement 1.2A de la recherche de la CPDT intitulée « Intensification et requalification des centralités pour lutter contre l'étalement urbain », « au niveau régional, il y a lieu de relever que la majorité des logements (61 %) se situent au sein d'une polarité. Ce sont ainsi plus d'un million de logements qui peuvent être considérés comme localisés au sein d'un tissu bâti non dispersé, à proximité d'une bonne desserte en transport en commun ou disposant de services de base. Cette proportion monte à près de 80 % si on inclut les logements situés à moins de 1 km d'une polarité.

Les logements localisés au sein d'une polarité se présentent principalement sous la forme de maisons (78 %) et d'immeubles à appartements (21 %).

Hors polarités, la part des logements en maison grimpe à plus de 91 %, les logements en immeubles à appartements ne représentant plus que 5 %. » (Bottieu et al, 2020).

Du point de vue de la perception, de nombreux projets sont sources de tensions, de conflits avec le voisinage voire d'oppositions fortes soutenues par des collectifs et associations. Se profile alors un jeu d'acteurs, des lieux de négociations, dans lesquels la société civile est de plus en plus souvent impliquée. La façon dont on va en parler, dont le débat va être mené, sera dès lors primordial pour mener à bien ce changement.

La question du changement

Et le lien avec les acteurs...

A quel moment un changement est-il acceptable ? Va-t-il être acceptable ou pas à l'avenir ? Quelle est la norme ? Et quel est le moteur du changement ?

« L'argument de la nécessité de densifier pour des raisons de parcimonie n'est pas convaincant pour une partie de la population habitée principalement par des soupçons de collusion entre les promoteurs et les autorités publiques, supposées privilégier les intérêts privés sur l'intérêt général. A Bruxelles, des associations telles que l'ARAU ou Inter-Environnement se positionnent très fréquemment contre les grands projets en gestation sur les friches par exemple, souvent dénoncés comme animés avant tout par une logique de profit. En Wallonie, un travail du même type est mené par des associations telles qu'Inter-Environnement Wallonie, Urbagora ou Occupons le terrain, qui veillent à ce que l'aménagement du territoire vise prioritairement le bien commun plutôt que le profit et dès lors « luttent » contre certains grands projets urbains paraissant sous-tendus essentiellement par un souci de rentabilisation du terrain conduisant à maximiser le nombre de logements. » (Harou et al, 2021)

Dans son article « Kurt Lewin et l'accompagnement du changement », Daniel Faulx nous explique que « Lewin propose une vision dynamique dans laquelle il considère que l'état apparemment stationnaire d'un système (un groupe par exemple) est en fait la résultante de forces contradictoires. [...] L'équilibre de forces fait que le système est soumis à des variations légères. Si l'on veut faciliter le passage vers un changement d'état, on peut soit :

- renforcer les forces de changement qui vont dans le sens de ce que l'on souhaite (par argumentation, récompense, punition, ...).
- diminuer les forces qui s'opposent à ce changement (par allègement de contraintes, simplification, réduction d'inconvénients liés au changement, ...).

Selon Lewin, la deuxième stratégie est la plus efficace. L'inconvénient de la première est que plus on va intensifier les forces de changement, plus les forces de non-changement vont également s'intensifier afin de maintenir l'équilibre du système. Au contraire, la réduction des forces qui s'opposent au changement va amener presque automatiquement le changement. » (Faulx, 2019).

Il conviendrait donc, lorsqu'il y a résistance au changement, d'identifier les forces qui s'opposent à ce changement, plutôt que de contraindre à celui-ci.

Daniel Faulx nous explique également comment Lewin explore ce qui amène une personne à faire évoluer sa manière de penser et d'agir. « Pour Lewin, cette nouvelle manière de penser et d'agir devrait idéalement mieux coller aux réalités et actualités de leur existence tant du point de vue personnel que de celle de leur environnement social.

Selon lui, pour qu'une personne évolue, la rééducation doit se produire dans trois domaines :

- le domaine de la cognition, qui comprend la manière dont la personne perçoit le monde ainsi que les concepts et croyances qui sont les siennes;
- le domaine des valeurs, qui comprend non seulement ses principes sur ce qu'il y a lieu de faire ou ne pas faire, mais aussi ses réactions par rapport à d'autres groupes en terme d'attraction ou répulsion ;
- le domaine de l'action, qui comprend les aptitudes motrices de la personne ainsi que la manière dont elle contrôle son action c'est-à-dire le travail intellectuel associé à une action physique (prise d'indicateurs, réflexion sur les buts, stratégie d'action etc.).

Le changement implique donc autant une transformation du système cognitivo-perceptif (1) que des valeurs et appartenances sociales (2) et des aptitudes motrices (3). » (Faulx, 2029).

Le changement est donc bien complexe et systémique. Ajoutons à cela qu'un changement individuel implique parfois de se mettre ne porta faux vis-à-vis d'un groupe (de voisins par exemple, ou de la famille), ce risque étant est une force d'opposition au changement non négligeable.

En nous recentrant sur la problématique de la densification des centralités, nous pouvons imaginer aisément différentes forces en présences, en particulier en milieu rural. Pour ce faire, nous revenons sur différentes trajectoires et/ou postures des habitants.

Si les personnes ont choisi leur lieu de vie pour le cadre verdoyant et la campagne, présents au bout de leur rue, ils risquent d'y être fortement attaché et de le défendre. Dans ce cas-ci, l'impact du projet sur le cadre de vie et le paysage sera primordiale.

Si le lieu de vie n'est pas choisi, on constate parfois un désintérêt pour le cadre de vie, voire même pour le logement en lui-même. Cela est souvent le cas pour les locataires de logements sociaux qui se voient attribuer un logement sans avoir un grand pouvoir d'influence sur l'implantation de celui-ci. Les formulaires de demande pour l'obtention d'un logement public permettent de définir un quartier précis où le candidat veut vivre, mais l'offre étant tellement inférieure à la demande, les candidats, le

plus souvent, n'aura pas de grande exigence sur ce critère, afin de mettre toutes les chances de son côté dans l'obtention d'un logement.

Si les habitants sont là depuis longtemps, soit qu'ils ont grandi dans cet endroit, soit qu'ils y sont installés depuis plusieurs décennies, on peut supposer qu'ils ont déjà vu leur cadre de vie évoluer, qu'ils sont plus habitués au changement et seront donc moins virulent à l'idée d'accueillir de nouveaux habitants. Les personnes âgées, ayant élevé des enfants dans la maison où ils habitent encore sont souvent enthousiastes à voir des familles plus jeunes s'installées dans le village.

S'ils viennent d'arriver, au contraire, les habitants qui ont acheté un bien dans une centralité villageoise se seront peut-être projeté dans un imaginaire de la campagne et du village, dans un cadre de vie paisible et immuable. Dans cette configuration, les nouveaux habitants peuvent se montrer relativement réactifs à l'arrivée d'un projet de construction de nouveaux logements, sans penser qu'eux aussi ont été il y a peu, ces nouveaux habitants.

Ces différentes trajectoires reflètent différents rapports qu'entretiennent les habitants avec leur cadre de vie, leur quartier. Ajoutons à cela diverses utilisations du territoire (si on y est résident ou pas, si les enfants vont à l'école du village, si la famille élargie est présente dans le village, si on y travaille ou si on ne fait qu'y dormir, etc.), différents climats de confiance envers les décideurs politiques, ou encore divers passifs plus ou moins conflictuels par rapport à des précédents projets de densification de logement, tout cela nous permet de comprendre l'importance primordiale du contexte dans lequel va s'insérer un nouveau projet quant à son éventuelle acceptation. Et donc l'importance du contexte ; des acteurs, des forces en présences, dans un processus de changement.

Chaque trajectoire, chaque profil et chaque attente vont influencer une résistance plus ou moins importante au changement du cadre de vie. Mais cela va également mettre en avant différentes valeurs que les habitants ou usagers d'un lieu vont défendre.

Jean Rémy décrit les diverses attitudes que peuvent avoir les ruraux et ceux qu'il appelle les « citadins immigrés » dans un contexte villageois. *« Si le village traditionnel était pour ses habitants un lieu d'interconnaissance totale et, dès lors, de contrôle social très important et s'il peut encore parfois se présenter comme tel aujourd'hui pour « les siens » - ce qui est d'ailleurs une des raisons du départ de certains jeunes ruraux -, les conditions structurelles de son existence lui permettent de moins en moins d'exercer un tel contrôle. Il est en effet de moins en moins polyvalent : d'une part, y résider est loin de signifier que l'on y travaille et vice versa ; d'autre part, il a largement perdu son poids décisionnel. Le « contrôle » qu'il pourrait encore exercer est donc réduit et quant aux aspects sur lesquels il pourrait porter et quant aux effets qu'il pourrait avoir.*

Pour les « citadins immigrés » par ailleurs, le village est bien souvent par excellence, le lieu du non-contrôle ; il constitue un espace de liberté qu'excluent les contraintes d'un voisinage citadin dense. Certes, ceci ne signifie pas que les habitants traditionnels du village ne vont pas exercer (ou tenter d'exercer) un certain contrôle sur ces nouveaux venus ni critiquer divers traits de leur mode de vie apparent – bien au contraire parfois. Mais ces tentatives vont rester sans effet dans la mesure en tout cas où les nouveaux venus cherchent d'abord un environnement physique de qualité pour leur résidence et non pas un milieu relationnel [...]. D'autres, par contre, chercheront non seulement dans le village un environnement de qualité mais aussi et parfois surtout un milieu moins anonyme que celui qu'ils ont connu à la ville. Ils sont dès lors plutôt désireux d'entrer dans des réseaux d'interconnaissance, dont ils retiendront les avantages

bien plus qu'ils ne verront les inconvénients d'un contrôle d'ailleurs réduit, comme on l'a dit, par la perte de la polyvalence du village et par le développement d'une mentalité soucieuse de l'autonomie de l'individu.

Notons encore ici que des modalités d'alliances diverses peuvent surgir entre certaines fractions de ruraux et de citadins « immigrés » - alliances qui s'organiseront autour d'enjeux divers et selon le type de région rurale, et selon la stratification sociale des deux populations. » (Remy et Voyé, 1992).

On comprend dès-lors que la trajectoire des habitants d'un village va influencer fortement la réaction face au changement futur apporté par un projet.

« Ceci-dit, que la revitalisation du rural soit, comme elle l'a été d'abord, l'œuvre avant tout de citadins ou qu'elle soit, comme elle est en passe de le devenir, celle des ruraux eux-mêmes, ce processus se situe dans une logique de composition spatiale et sociale qui éloigne le rural de sa conception traditionnelle. La néo-ruralité qui, notamment, comme le dit Sylvia Ostrowetski, permet une ouverture sélective à des gens venant de l'extérieur qui pourront éventuellement jouer un rôle de leaders, ne consiste pas à revenir à un statu quo ante mais bien à créer des alternatives tant au niveau de l'organisation spatiale qu'au plan des modes de vie. » (Rémy et Voyé, 1992). On est donc bien dans des logiques dynamiques qui varient selon les lieux et selon la trajectoire et l'utilisation que font les citoyens de ces lieux.

Dans un article récent, Matexi³, sur son site Internet (13 juillet 2022), identifie 5 tendances de l'habitat des Belges en 2022. « Le télétravail, le désir de plus de verdure, la vie qui devient plus chère, davantage d'attention portée à la durabilité : tous ces éléments amènent les Belges à poser de nouvelles exigences par rapport à leurs habitations. » On y retrouve « Construire un avenir plus vert » qui marque la demande en construction durable, « Le retour à la vie de quartier... » expliquant que les clients cherchent à vivre dans les centres ville ou de village leur permettant d'avoir accès à certains services sans avoir recours à la voiture. « ...Avec suffisamment de verdure à proximité ». « Plus de flexibilité dans l'utilisation de l'espace » au sein de la maison, faisant notamment référence au télétravail. Cela indique également que la maison n'est plus uniquement un lieu d'habitat mais rempli, au moins de temps en temps, la fonction de lieu de travail.

La cristallisation autour des réticences au changement nous semble liée à une vision de l'habitat qui a évolué. La maison familiale ne pouvait parfois avant n'être « que » le lieu de l'habitat. Le village traditionnel accueillait autrefois également les autres fonctions. Celles-ci se sont petit à petit éloignées du milieu villageois. Le cadre de vie avait dès lors moins d'importance, si ce n'est l'accessibilité automobile. Lorsque le quotidien est rythmé par les déplacements en voiture, que ça soit pour le travail, l'école des enfants, les loisirs, etc., le quartier perd de son importance, le critère principal étant l'accessibilité automobile et une bonne qualité de vie à l'intérieur de la parcelle privée.

La crise écologique et la prise de conscience de l'urgence d'agir, notamment en terme de déplacement quotidien et de transport, accompagné du développement du télétravail à changer le rapport à l'habitat. La tendance va vers l'ouverture de la notion d'habitat au quartier, à ce qui est accessible à pied ou en transport en commun. Cependant, il nous semble que l'habitat privé reste le lieu de la sécurité, entre autre financière (être propriétaire reste un objectif pour beaucoup de jeunes couples). Ce sentiment de sécurité peut dès lors se traduire par la préservation du cadre de vie qui entoure

³ <https://www.matexi.be/fr/a-propos-de-matexi/actuel/presse/tendances-habitat-2022>

l'habitation privée. Dans un contexte incertain de crises successive et de discours anxiogène, la défense de cette sécurité (parfois juste perçue, pas réelle) prend une nouvelle importance également. Dans le monde rural, l'idéalisation du cadre de vie est sans doute fort présente.

Le moteur du changement sera dès lors l'intérêt personnel ou collectif que peuvent éventuellement retirer les riverains d'un nouveau projet de densification. S'ils y voient une opportunité d'avoir une nouvelle voirie pour désengorgée celle existante, de valoriser leur parcelle, par exemple, l'acceptation sera sans doute plus grande. Si au contraire le projet de densification comporte un risque ('cadre de vie qui change, problèmes de mobilité, etc.) alors la réticence sera plus grande. Cela paraît logique. Il semblerait qu'il n'est pas question ici d'intérêts particuliers vs intérêt générale, mais bien plutôt de rencontrer les intérêts particuliers des différents acteurs clés. Par ailleurs, au-delà des considérations environnementales de plus en plus présente, il nous semble que c'est l'intérêt financier et économique qui a finalement le plus grand impact en tant que moteur de changement, ce qui n'est pas sans conséquence. « *La réduction de l'habitat à un produit financier est le couronnement d'un saccage, voire d'un anéantissement dans les esprits de ce qu'est véritablement l'habiter dans la plénitude de ses dimensions ontologique et anthropologique.* » (Jean-Paul LOUBES, cité dans CAUE 27 2013)

Les différents acteurs mènent déjà, avant l'officialisation du projet de permis, des négociations, des compromis, etc. Nombres de promoteurs négocient à l'avance, avec les différents acteurs autour du projet, dont les riverains, les conditions de réussite de leur projet. Ces jeux d'acteurs sont peu visibles de la place publique et du jeu démocratique. Ce sont des échanges informels, spontanés. La question du changement se pose donc en fonction du positionnement de chaque acteur et du lien entre ceux-ci, ainsi que de la temporalité du projet. Nous pouvons voir par exemple des échanges informels également lors de recours au Conseil d'Etat, après la délivrance du permis.

Le processus contributif

Où là où la démocratie s'exprime...

Le processus participatif est souvent mis en avant. Mais au vue de ce que l'on a ressorti dans le point précédent, on comprend que ce processus peut être considéré comme la pointe de l'iceberg et que la majeure partie des négociations se réalisent au préalable à la demande de permis lors d'échanges relativement informels. Pour passer des négociations informelles au processus démocratique de la participation, il y a une série de compétences à développer.

La mise en place par une commune d'un SOL ou d'un SDC permet de développer ses compétences, de faire émerger les jeux d'acteurs, les enjeux en présence, et de formaliser les grandes orientations de manière concertée avec la population.

Choisir de mettre en avant la démocratie en aménagement du territoire est également un changement en soit. En effet, de nombreuses communes ne mettent pas en place les outils stratégiques tels que les SDC ou les SOL. Dans ce fonctionnement, la norme, l'habitude, la volonté est de fonctionner au cas par cas, de négocier avec les acteurs en présence, directement avec les riverains, les propriétaires fonciers, les promoteurs, etc.

Ce processus contributif va permettre de monter en compétence collectivement, concernant l'aménagement du territoire, mais également en compétences démocratiques. Et par là même, cela va

permettre de développer, en plus des intérêts particuliers, l'intérêt général, ou l'intérêt partagé par le plus grand nombre. « Aujourd'hui, il devient clair que l'urbanisme collaboratif, associant une multiplicité d'acteurs, dont les habitants, constitue une véritable méthode de projet qui contribue significativement à accélérer et à conforter les processus de décision, à viabiliser dans la durée, des espaces d'activités et des lieux de vie, à inventer des réponses inédites face à des problèmes complexes, à rendre attractives des opérations difficiles à engager, à mieux répondre aux attentes des habitants et des acteurs économiques d'un territoire, à favoriser une éco-citoyenneté partagée et plus largement, à renouveler l'exercice de la démocratie. La participation citoyenne ne doit ainsi plus être considérée comme une contrainte mais comme un moyen pragmatique et enthousiasmant de mieux fabriquer la ville de demain. » (Zetlaoui-Léger, 2016).

* Source : SCOP DialTer - P.Y. Guihéneuf

• AMÉLIORER LES PROJETS Intégrer les savoirs d'usage Anticiper les difficultés Stimuler la créativité	La pertinence du projet est renforcée par l'apport de l'ensemble des acteurs concernés (usagers, partenaires, techniciens des services, ...) du territoire. Par cette action, le projet répond mieux aux attentes directes dans une économie de projet. Mais surtout, il s'enrichit d'une vision et de nouvelles propositions.
• FACILITER LEUR ACCEPTATION Miser sur la légitimité procédurale Responsabiliser les acteurs du territoire Trouver des relais à l'action publique	Associer les usagers à un regard prospectif sur leur territoire facilite leur appropriation des réalisations futures.
• DÉMOCRATISER LA DÉCISION Encourager la participation Éduquer les acteurs du territoire Rendre la décision publique transparente	L'association des usagers à une réflexion, l'expression de leurs besoins et leur confrontation avec les enjeux techniques et économiques sont une opportunité, tant pour l' élu que pour la population, pour renforcer une prise de décision démocratique.
• FAVORISER LE LIEN SOCIAL Gérer les conflits Prévenir les conflits Créer des espaces de dialogue	Le climat d'échange et de confiance entre habitants, élus et techniciens se trouve renforcé par la mise en place d'un dispositif de concertation transparent tant sur ses objectifs que sur ses moyens. Au-delà du projet, la rencontre entre différents types d'acteurs entraîne la construction de partenariats qui peuvent perdurer.

Image 7 : Les avantages de la concertation

Source : la concertation en urbanisme et aménagement

Bien que de plus en plus présente, la participation citoyenne dans des projets d'aménagement du territoire n'est pas chose aisée. Lors des interviews que j'ai pu réaliser dans le cadre de mon stage, plusieurs constats sont à relever. D'une part, c'est un processus qui demande un temps de travail important. Il ne peut avoir lieu de manière impactante que s'il est financé correctement, ce qui est rarement le cas. Dans les grands projets, ou dans les plus grandes villes, comme à Namur par exemple, des moyens plus importants sont mis dans les processus participatifs. Les moyens sont moins importants, voire inexistantes dans les plus petits projets ou les plus petites communes.

Ensuite, c'est un processus qui demande des compétences et une posture importante. Il existe une multitude de techniques, d'animations, d'outils divers et variés pour mettre en place ces processus. Les techniques évoluent rapidement et se diversifient énormément. Les compétences en animation de groupe sont particulièrement sollicitées, complétées par une posture d'écoute et d'humilité. *« La participation de type « co-élaboration » ne peut réellement advenir que si la maîtrise d'ouvrage est absolument convaincue de son utilité, de sa pertinence, de sa légitimité et s'engage résolument dans le processus du début à la fin. Il s'agit pour la maîtrise d'ouvrage d'un processus exigeant en temps, en disponibilité, en capacité à admettre l'incertitude. »* (Meunier et al, 2018). Si l'avis des habitants est sollicité, il convient de ne pas le négliger, d'être réellement à l'écoute et empathique. Souvent, avant d'écouter l'avis des citoyens, il convient d'informer sur le projet ainsi que sur la démarche, cela nécessite des compétences pédagogiques et de communication, mais également d'adaptation afin de pouvoir informer divers publics, des plus néophytes aux plus concernés.

Enfin, de la part de certains acteurs (les pouvoirs publics ou les promoteurs par exemple), il convient de réellement « jouer le jeu ». Quelques fois, *« La participation est perçue comme une contrainte supplémentaire, un impératif et non comme une opportunité de co-construire une décision. »* (Ippersiel, 2015). Or, *« A mon sens, ce qui va définir le caractère vraiment participatif d'une démarche, c'est la réelle volonté de faire ensemble. Quels qu'en soient les destinataires, c'est donc avant tout une question de méthode d'élaboration de projet. S'il n'y a pas cette ambition, alors pour moi c'est de l'affichage »* explique Gwennaëlle d'Aboville, fondatrice de Ville Ouverte. *« Les craintes associées à la participation de sont pas à négliger et doivent même être explicitées lors d'un débat préalable au sein des acteurs de la maîtrise d'ouvrage. [...] Dépasser ces craintes, suppose d'adapter une posture nouvelle vis-à-vis de la place à accorder aux habitants. »* (Zetlaoui-Léger, 2016). En effet, *« pour que le processus collaboratif soit efficace, il faut que les différents acteurs partagent un socle culturel commun minimum, qu'ils se comprennent et osent s'exprimer. La construction de cette culture commune constitue un volet à part entière de la co-élaboration du projet urbain. Elle doit être inscrite dans la réflexion globale relative à l'évolution du quartier. Cela permet in fine de définir ensemble le plus grand dénominateur commun de ce qui fondera le développement du quartier en question. »* (CAUE 27, 2013).

D'autres freins peuvent aussi émerger lors de la mise en place d'un processus participatif. Parfois, les citoyens ne répondent pas présent et ne participent pas aux ateliers ou réunions proposées. *« Plusieurs facteurs d'acceptabilité sociale similaires associés au processus de projet ont été identifiés :*

- *La fermeture du processus décisionnel accentue le rejet. [...]*
- *La perception de dysfonctionnements dans l'action des pouvoirs publics (intégration qualitative du projet, processus de concertation...) peut mener à des contestations*
- *Si la participation offre la possibilité d'exprimer les craintes et besoins des acteurs impactés par le projet, d'améliorer le projet en conséquence, et de limiter l'ampleur de certains conflits, inclure des moments participatifs dans le processus décisionnel n'induit pas automatiquement l'acceptation des projets. De plus les processus participatifs peuvent être perçus par certains comme source de complications supplémentaires, tandis que d'autres ne croient pas aux bénéfices de la participation en termes d'apports sur le fond.*
- *Les conflits doivent être perçus comme une composante normale dans un processus de développement territorial. »* (Harou et al, 2021)

De nombreux projets d'aménagement du territoire comportent des démarches de participation citoyenne plus important que ce qui est prévu dans le CoDT. Cela démontre l'intérêt grandissant pour ces processus, bien que très souvent, jusqu'à présent, ce sont les premiers échelons qui sont concernées, l'information ou la concertation. La concertation et la co-production sont moins souvent mis en place, et quand c'est le cas, c'est généralement sur une partie du projet (le diagnostic ou la programmation). *« La coproduction [...] génère de ce fait bien souvent des solutions inattendues, voire de l'innovation, à condition que le praticien accepte de se laisser surprendre, et organise des méthodes permettant de recueillir autre chose que ce qu'il pense déjà savoir »* (Meunier et al, 2018)

Mettre en place un processus participatif est un réel changement de posture, pour chaque acteur concerné, vis-à-vis de la connaissance, mais également du pouvoir d'influence ou de la prise de décision. *« La mise en œuvre de démarches participatives bouscule les cultures politiques et professionnelles traditionnelles, basées sur des délégations de pouvoir, et une approche dissymétrique de la qualité des différentes formes de savoirs. Elle suppose de se placer dans une dynamique de co-apprentissage, et de (re)considérer globalement l'ingénierie du projet pour y impliquer acteurs publics, privés, propriétaires, commerçants porteurs de projets qu'il s'agisse d'investisseurs économiques professionnels ou de groupes d'habitants. »* (Meunier et al, 2018)

On comprend aisément qu'inclure des démarches de participation dans un projet urbanistique n'est ni simple, ni anodin. Et même si ces démarches existent maintenant depuis plusieurs années, certaines évolutions sont à espérer, et certaines craintes sont encore à dépasser. *« Il s'agit plus généralement aujourd'hui de dépasser une participation principalement centrée sur l'aménagement d'espaces publics particuliers, places, rues, jardins, ..., pour l'étendre à la définition d'une stratégie urbaine, à la production d'habitations et des équipements »* (Meunier et al, 2018)

On l'a vu, ce sont des démarches qui demandent du temps, de l'investissement, humain et financier, des compétences, une nouvelle posture et de l'audace. Mais il faut ajouter à cela, de la persévérance. En effet, les démarches de participations citoyennes ne sont pas sans difficultés. Il importe de prendre le temps de définir les objectifs attendus d'une démarche participative pour pouvoir ensuite mieux l'évaluer, sans quoi, la démarche peut être perçue comme une contrainte à gérer en plus. *« Faire de la participation, ce n'est pas chercher à « flatter le peuple » ou « l'opinion publique ». Ce n'est pas non plus revendiquer l'avènement d'une pseudo-démocratie directe par la multiplication des votations, en oubliant l'importance des ingénieries de projet et des processus délibératifs. C'est plutôt faire confiance en la construction d'une « intelligence collective » soutenue par une volonté politique locale et des initiatives citoyennes à accompagner. La participation apparaît ainsi, à travers les témoignages riches de ce dossier, à la fois comme un antidote contre les tentations populistes, et un moyen de limiter l'ampleur et les conséquences du changement climatique. »* (CAUE 27, 2013).

Dans le guide « la participation citoyenne, réussir la planification et l'aménagement durables », des grands principes à respecter sont énoncés. *« Toutes les expériences le montrent : un processus participatif suppose d'énoncer des règles du jeu, de les partager et de les rendre publiques. [...] Les règles du jeu sont ainsi à définir en fonction de principes directeurs sur lesquels nombre de praticiens et d'experts, citoyens ou techniciens, de ce type de démarche s'accordent aujourd'hui :*

- principe d'intégration des dispositifs participatifs au processus de projet ;

- principe de continuité/temporalité ;
- principe de transparence (ou de “publicité”) ;
- principe d’inclusion ;
- principe d’égalité ;
- principe d’argumentation.. ». (Zetlaoui-Léger, 2016)

Pour conclure avec cette partie sur le processus contributif, faisons le lien avec les projets de densification. « On entend souvent dire, sondages à l’appui, que les habitants aspirent tous à devenir propriétaire d’une maison entourée d’un jardin. Or il est important d’essayer de comprendre ce que les habitants recherchent derrière ce qu’on appelle traditionnellement “le rêve pavillonnaire” : quelles sont les qualités attribuées à ce mode d’habitat, quelles situations souhaitent-on éviter en plébiscitant celle-ci ? Un travail d’investigation préliminaire peut être mené avec des groupes d’habitants de “référence” ou “témoin” intéressés par un logement sur le territoire en projet pour identifier précisément leurs attentes. Souvent on constate que le pavillonnaire est plébiscité par la recherche d’une certaine intimité, de calme (on ne veut pas entendre ses voisins), de nature... Or des typologies d’habitat, des caractéristiques constructives, des morphologies urbaines peuvent répondre à de telles préoccupations tout en s’inscrivant dans des perspectives de développement durable, supposant une certaine densité urbaine... » (Zetlaoui-Léger, 2016)

Outils spécifiques pour accompagner l'acceptabilité sociale de la densification : exemples belges et internationaux.

Comment cela se passe actuellement, ici et ailleurs ?

L'objectif de ce travail est d'aboutir à la création d'un guide sur l'acceptabilité sociale de la densification des centralités villageoises en Wallonie, destiné particulièrement aux citoyens. Avant d'explorer les différents acteurs principaux de l'aménagement du territoire, prenons le temps d'explorer les guides existants sur la thématique de la densification. Nous parcourons les éléments principaux de quelques guides tout en indiquant les références, pour qui-veux aller plus loin dans cette exploration.

Par guide, nous entendons tout médium qui peut accompagner les différents acteurs. Il peut s'agir de livre, de plaquette, de site Internet, de vidéo, etc.

- <https://ouidansmacour.quebec/>

Le site internet québécois « Oui dans ma cour » s'adresse tant aux citoyens, qu'aux promoteurs et aux municipalités. *« Oui dans ma cour ! est une initiative de Vivre en Ville qui soutient les citoyens, les promoteurs et les municipalités pour stimuler la collaboration et améliorer la qualité des projets de transformations urbaines prenant place dans des milieux de vie établis. Il y a un projet immobilier dans votre quartier ? Un projet de transport en commun ou de piste cyclable ? Un réaménagement de rues ou d'autres espaces publics ? Oui dans ma cour ! se veut une occasion de transformer le débat public sur ces questions en un dialogue constructif. »* Il propose des outils, des portraits de la densification ainsi qu'une trousse de bon voisinage, spécifiquement à destination des promoteurs immobiliers. Cet outil aborde donc tant la question de la densification que celle de la participation citoyenne.

- <http://www.densite.ch/fr>

Ce site est principalement destiné à la question de la densité et de l'information sur cette thématique. On peut y retrouver des définitions, un atlas ainsi que des articles et une bibliographie.

- Vidéo "Existe-t-il une densité idéale?" de Demain la ville
<https://www.youtube.com/watch?v=u25Ncuubs1w&t=2s>

Dans cette vidéo est abordé la question de la densité idéale de manière pédagogique et accessible au grand public, principalement centré sur les villes.

- Vidéo "l'étalement urbain" de Saga Cité
<https://www.youtube.com/watch?v=YMhtY2gfojE&t=28s>

Ici, la vidéo en dessin animé retrace le parcours d'une ville qui s'est étalée et développée autour de la voiture puis qui a développé des solutions pour limiter l'étalement urbain. Les questions de gouvernances y sont également abordées.

- Bâtir ensemble la ville active – <https://urbanisme.ecologieurbaine.net/>

Ce site canadien ayant comme titre « Bâtir ensemble la ville active » propose des outils pour accompagner l'urbanisme participatif, ainsi que diverses ressources. Basé sur plusieurs partenaires, on y retrouve des exemples des divers projets tant en milieu urbain, suburbain ou rural, principalement sur les espaces publics : rues conviviales, quartiers en santé, réseau de quartiers verts, etc.

- Guide de bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets - <https://www.cpeq.org/fr/guide-de-bonnes-pratiques-remerciements>

Ce guide destiné aux entreprises est édité en 2012 par le Conseil Patronal de l'Environnement du Québec. Il retrace les facteurs de l'acceptabilité sociale, consacre beaucoup de page à la démarche de l'acceptabilité sociale d'un projet (la phase recherche et consultation préalable, la phase d'information, d'évaluation et de consultation, la phase de réalisation, celle d'exploitation et enfin la fermeture et l'après-projet ; chaque phase reprenant les défis et les recommandation) et enfin donne des exemples pratiques.

- La participation citoyenne – réussir la planification et l'aménagement durables - <https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/3792-participation-citoyenne-la-9791029702488.html>

« Ce cahier s'adresse aux maires, aux porteurs de projets dans les collectivités, aux entreprises, aux habitants et aux riverains. Il rappelle les fondamentaux de la participation citoyenne et surtout, tous les bénéfices pour le projet qui peuvent en résulter, à la fois pour son pilotage et sa concrétisation. Il doit permettre de dépasser les préjugés et les craintes qui peuvent encore subsister chez les uns et les autres, vis-à-vis d'une implication significative des habitants dans la production de notre cadre de vie. » (Zetlaoui-Léger, 2016)

Il ressort de ces divers guides (et bien d'autres encore) que de nombreux outils existent déjà. Certains sont destinés à des publics cibles précis, d'autres visent un public plus large. Certains sont réalisés pour être utilisés de manière autonome, tandis que d'autres sont accompagnés par les créateurs pour dans leur mise en pratique. Dans d'autres pays (France, Canada par exemple), nous avons pu trouver de nombreux sites Internet d'organismes qui pouvaient légitimement jouer le rôle de l'accompagnement

du processus de l'acceptabilité sociale. Cela existe également en Belgique, mais en moindre quantité et plus souvent avec un point de vue orienté.

Il n'est pas possible dans le cadre de ce travail d'évaluer leur efficacité, leur utilisation, leur pertinence. Cependant, il ressort de mes recherches qu'aucun guide n'est spécifiquement dédié en même temps à l'acceptabilité sociale et en même temps à la densité, encore moins destinés aux centralités villageoises. Le guide proposé à l'issue de ce travail trouvera donc sa place parmi ce panel d'outils déjà disponible.

Acteurs et rôle de chacun d'eux dans le processus d'acceptabilité sociale de la densification.

Qui fait quoi ?

L'aménagement du territoire est une compétence régionale. La Région Wallonne a donc un rôle déterminant dans l'élaboration du cadre légal, des outils, mais également des grandes orientations stratégiques à travers le Schéma de Développement Territorial (SDT), la déclaration politique générale 2019-2024, ou encore le CoDT.

« Pour freiner l'étalement urbain et y mettre fin à l'horizon 2050, il s'agit à court terme de poursuivre les objectifs suivants :

- Réduire la consommation des terres non artificialisées en la plafonnant d'ici 2025 ;
- Préserver au maximum les surfaces agricoles ;
- Maintenir, réutiliser ou rénover le bâti existant ;
- Localiser au maximum les bâtiments à construire dans les tissus bâtis existants (urbains, ruraux ou périurbains) situés à proximité des services et transports en commun ;
- Restaurer la biodiversité. » (Déclaration politique générale 2019-2024, p.70)

Dans le SDT (version du 14 mai 2019, jamais entré en vigueur et en révision actuellement), l'objectif fixé est en terme de logement est de « tendre vers une implantation de 50 % de nouveaux logements dans les centralités urbaines et rurales à l'horizon 2030 et de 75 % à l'horizon 2050. Fournir 175 000 nouveaux logements, dont minimum 50 % sur des terres déjà artificialisées, à l'horizon 2030, et 350 000 nouveaux logements, sur des terres déjà artificialisées, à l'horizon 2050. » (Schéma de Développement Territorial 2019)

Les communes paraissent un acteur clé pour avancer dans l'acceptabilité sociale de la densification des centralités. « Avec Patrick Rerat (Rerat, 2013), nous pouvons considérer l'existence d'un triple rôle des pouvoirs locaux ; la ville peut être tour à tour :

- Régulatrice (rôle de planification, mais aussi nous semble-t-il d'arbitrage dans les prises de décision)
- Interventionniste (politique foncière, immobilière où la ville intervient directement en tant qu'acteur de l'aménagement)
- Médiatrice (entre acteurs de l'immobilier, riverains, habitants), ce qui suppose de développer des capacités locales de négociation. » (Harou et al, 2020)

L'échelon communal permet également de prendre en compte les particularités locales et d'adapter les outils aux besoins spécifiques de chaque territoire. Les villages de Wallonie recouvrent des formes diverses. « Il faut interroger le rapport subjectif à l'espace, les émotions, le poids des comportements, des habitudes et des préférences spatiales pour comprendre le rapport aux lieux et les pratiques du territoire, envisagés en tant que source essentielle de légitimation du projet de développement territorial. » (Harou et al, 2020)

Les communes sont les initiatrices des SDC et/ou des SOL. Ce sont des procédures qui permettent une réflexion en amont des projets, ce qui amène dès lors un débat sur la norme. C'est un processus de régulation, un plan stratégique, qui développe une toute autre approche que la procédure autour du projet de densification en lui-même, autour du permis.

On le comprend, l'acteur communal a donc un rôle impactant, de par sa posture, mais également à travers les initiatives qui permettront ces réflexions partagées, transparentes et qui définissent les objectifs à long terme.

Les citoyens ont bien évidemment un rôle très important dans ces démarches. Leur implication, mais également leur posture aura un impact important sur les processus. Il est donc important de connaître qui sont les habitants, mais également comment ils utilisent l'espace et le territoire. Cette connaissance fine n'est sans doute pas assez développée à certains endroits.

L'action citoyenne est généralement portée par trois types d'acteurs : les riverains qui habitent tout près du site concerné, les habitants dont le cadre de vie risque d'être impacté par le projet, et les militants qui n'ont pas d'attache spécifique avec le territoire et qui défendent des valeurs ou un projet de territoire ou de société.

Prenons deux exemples qui reflètent différentes manières dont des collectifs de citoyens ont pu se mobiliser et se positionner dans divers projets.

Dans le premier exemple, des riverains se sont mobilisés contre un projet immobilier prévu dans un bois, en rencontrant les autorités communales et proposant des projets alternatifs issus de réflexions constructives et collectives menées entre eux auparavant.

« Un projet immobilier, des riverains mécontents et une issue qui s'annonce positive. Des habitants de Mont- Saint-Guibert et Louvain-la-Neuve ont transformé leur opposition en force de propositions pour tenter de dégager une solution. Une mobilisation qui a mêlé les générations. Et qui pourrait servir d'exemple. » (Article de X. Atout dans Espace Vie : « Touche pas à mon bois »)

Le deuxième exemple, au stade du Schéma d'Orientation Locale, les riverains se sont constitués en association et ont porté un recours au Conseil d'Etat. Cependant, ils ont été déboutés dû à l'ambiguïté entre l'intérêt général défendu par l'association et le domicile des membres qui laisse croire en la défense de leur intérêt particulier.

« Le Conseil d'État relève que les membres fondateurs de l'ASBL "Wavre, notre ville" sont tous domiciliés à proximité de la zone concernée par le SOL et des parcelles sur lesquelles sont situés les 25 arbres dont l'abattage a été autorisé. En d'autres termes, cette action en justice cherche à défendre les intérêts de ces particuliers et non celui – collectif – de l'ASBL. Le Conseil d'État a donc conclu à l'irrecevabilité de cette requête. » (Article de Bilteryst dans L'avenir : « Wavre : les riverains de la future clinique Saint-Pierre perdent une première bataille au Conseil d'État » – 22-04-22).

Par ces deux exemples, on distingue deux approches parmi de nombreuses autres, ce qui fait ressortir que l'attitudes des citoyens peut avoir une influence considérable sur le déroulement du conflit, tout comme celui des autres acteurs bien sûr. Il ne faut cependant pas considérer les citoyens comme une

masse homogène ayant tous des intérêts et des fonctionnements identiques mais bien créer le lien et affiner la connaissance de ceux-ci en chaque lieu.

D'autres acteurs ont également un rôle important à jouer dans le processus d'acceptabilité sociale de la densification des centralités. Ceux-ci sont résumés dans ce tableau que j'ai eu l'occasion de réaliser lors de mon stage :

			Région Wallonne	Communes	Provinces	Bureaux d'études	Promoteurs immobiliers	Citoyens	Commissions consultatives (CCATM et autres)	Conseils juridiques	Acteurs de la sensibilisation	Acteurs de la recherche
Agir sur les conditions de départ et le contexte d'insertion des projets	Sensibilisation	à la densification des centralités	●	●				○	●		●	●
		à l'aménagement du territoire	●	●				○	●		●	●
	Mise en place d'un climat relationnel local			●		○	○	●	●		●	○
	Définition du cadre	législatif	●	●						○	○	○
		budgétaire	●	●			●					○
	Développement d'une vision partagée de l'aménagement du territoire local		○	●	○	○		○	●		●	○
	Recherche / production de connaissances		●								●	●
Susciter le dialogue citoyen autour du projet	Animation de participation citoyenne / dialogue autour du projet			●		●	●	○	○		●	○

	Information tout au long du projet		●		●	●		○		●	
	Fédération, mis en lien des différents acteurs	●	●		○	○	○	○		●	○
Gérer les conflits	Négociation	○	●		●	●	●	○	●	○	○
	Objectivation				●					●	●
	Médiation	●	●		○	○	○	○	●		○
Formaliser l'aboutissement du projet	Compensations (collectives et/ou individuelles)		●			●	●	○	○		
	Amélioration du projet		●		○			○			
	Dynamiques de mises en œuvre progressives		○			○	●			●	

● = influence directe, cet acteur peut directement mettre en place et porter cette action pour améliorer l'acceptabilité sociale.

○ = influence indirecte, cet acteur peut influencer indirectement cette action, en y participant ou en y étant favorable, mais ne sera pas pilote. Peut avoir un pouvoir d'influence, mais pas de décision.

Chaque acteur a un rôle à jouer dans l'acceptabilité sociale, dans le sens où chacun peut adopter une posture favorable ou développer ses compétences ou son investissement dans ces démarches. Voici une liste non exhaustive qui reprend les points d'attention que chacun peut développer dans ce sens.

De manière générale, pour tous les acteurs :

- Développer une posture d'écoute mutuelle, les compétences de communication et de dialogue
- Développer une démarche constructive (éviter les apriori) se basant sur l'intérêt général. Etre prêt au dialogue.
- Etre transparent sur les contenus, les démarches et les rôles de chacun

Les citoyens :

- S'intéresser aux projets/plans/démarches concernant l'AT de sa commune, s'informer.
- Se former, développer ses connaissances en matière d'AT mais également sur les projets de sa commune et les différents acteurs impliqués.
- Se constituer en collectif pour faciliter la rencontre avec les différents acteurs.

L'administration communale :

- Communiquer de manière transparente tant sur les contenus que sur les processus
- Jouer un rôle de facilitateur, mettre tout le monde autour de la table pour faciliter le dialogue
- Etablir une ligne de conduite, savoir où on veut aller, une vision à long terme.
- Etre clair sur les objectifs de la participation citoyenne et la place laissée aux habitants dans la prise de décision

Les promoteurs immobiliers :

- Avoir une posture d'écoute et de dialogue
- Développer le contact avec les habitants en amont, être transparent sur ses intentions et les objectifs fixés
- Développer ses compétences d'animations citoyennes ou faire appel à des bureaux spécialisés

Les bureaux d'études :

- Se former en animation, participation citoyenne, intelligence collective
- Etablir clairement les objectifs de la participation citoyenne.

La Région Wallonne

- Porter une vision globale dans laquelle tous les acteurs peuvent se retrouver
- Sensibiliser au défi de la densification
- Réfléchir à des indicateurs plus pertinents pour la densification, afin de pouvoir partager un vocabulaire commun entre tous les acteurs.
- Développer les métiers d'accompagnement, de médiation urbanistique

Le processus de l'acceptabilité sociale est porté par les différents acteurs, sur base volontaire et selon des intérêts divergents, bien qu'il existe tout une série d'outils urbanistiques qui mettent en place la discussion. Au niveau des schémas (SDC, SOL, ...), plus on aborde un territoire large, plus les discussions portent sur des orientations stratégiques ou politiques, c'est peu concret. Lorsqu'on est à l'échelle du permis, cela va plutôt dépendre du type de permis mais également du type d'acteur qui gravitent autour du projet, comme on a pu le voir. Ce qui est important à noter ici, c'est qu'il convient de créer du « nous », ce qui est loin d'être évident à l'heure actuelle. En Wallonie, il n'y a pas d'acteurs « neutre » qui a spécifiquement en charge l'acceptabilité sociale, cette création du nous. Ceux qui la pratique défendent généralement un partis pris : la Fondation Rurale de Wallonie, Canopea (anciennement Inter-Environnement Wallonie), Urbagora, ou les Maisons de l'urbanisme. Aucun organisme public n'a explicitement comme mission d'accompagner les démarches d'acceptabilité sociale.

Résultats

Cette exploration nous a appris qu'il y a divers enjeux qui se rejoignent dans cette question :

- Du côté de la forme, l'enjeu de l'aménagement du territoire avec tout ce que ça recoupe en terme de vivre ensemble, de mobilité, de protection de l'environnement, de cadre de vie, de mode de vie, etc.
- Du côté du processus, l'enjeu démocratique et la place laissée à chaque acteur des prises de décisions ainsi que l'interaction entre chacun d'eux.

C'est cette deuxième constatation qui est particulièrement importante quand on se pose la question de l'apport de l'acceptabilité sociale dans les projets de densification. Ce travail met l'accent sur l'importance de cet enjeu démocratique. Longtemps, comme le décrit Françoise CHOAY dans son ouvrage « L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie », l'aménagement du territoire a été porté de manière très technique, par des experts. La recherche de la solution idéale, intemporelle et a-spatiale est encore parfois présente.

Les dynamiques villageoises sont des lieux de vie particuliers, où les questions de la densité et de la densification prennent une autre dimension qu'en ville. L'échelon local prend également une signification particulière puisqu'il est celui qui non seulement permet de créer le lien entre les acteurs traditionnels de l'aménagement du territoire et les habitants, mais il est également pertinent pour prendre en considération les différentes spécificités locales, trop souvent oubliées dans les modélisations faites à l'échelle de la Région.

La ruralité, la densité et la centralité sont trois concepts à aborder de manière quantitative, ce qui est souvent le cas actuellement, mais également (et c'est primordial) de manière qualitative. Sur ce point-là, on manque en Belgique et en Wallonie, certainement, d'informations, de connaissances et de finesse.

La démocratie participative, les nombreuses techniques innovantes d'intelligences collectives et de collaboration apportent une autre voie comme processus de l'aménagement du territoire.

De nombreux acteurs, tant publics que privés, sont sceptiques ou n'y voient pas d'intérêt. Mais le changement est en cours, inévitablement. Les citoyens (qu'ils soient riverains, habitants ou militants) se font entendre même lorsqu'on ne leur donne pas la parole, s'organisent entre eux pour se défendre. Cela reflète, à travers des territoires, des projets de société désirés en terme de processus démocratique.

La question de ce changement se pose à différentes temporalités et de différentes manières. Il est soit anticipé lorsque sont mis en place des schémas, soit concrets lorsqu'il s'agit de projets à mettre en place.

Nous l'avons vu dans les exemples étrangers et dans le relevé des acteurs en Wallonie, nous manquons ici cruellement d'acteurs dont la mission est d'accompagner les différents acteurs de l'aménagement du territoire, citoyens y compris, dans le processus.

En aménagement du territoire comme ailleurs, je suis persuadée qu'on doit collectivement apprendre davantage comment faire, comment fonctionner ensemble, quel processus, plutôt que d'apprendre quoi faire. Le 'quoi faire' change constamment, en fonction de l'espace, du temps, des gens, etc. Le 'comment faire', quant à lui, donne un cadre démocratique, développe les compétences de chacun, crée des liens qui seront utiles en d'autres lieux, d'autres temps, avec d'autres personnes, sur d'autres projets.

La dernière partie de ce travail, consistera donc, modestement à la création d'un guide sur la thématique de l'acceptabilité sociale, à destination des communes rurales qui désirent prendre en charge le développement de l'aménagement des centralités villageoises et ouvrir les processus aux les citoyens.

Partie 3 : un guide destiné aux centralités villageoises

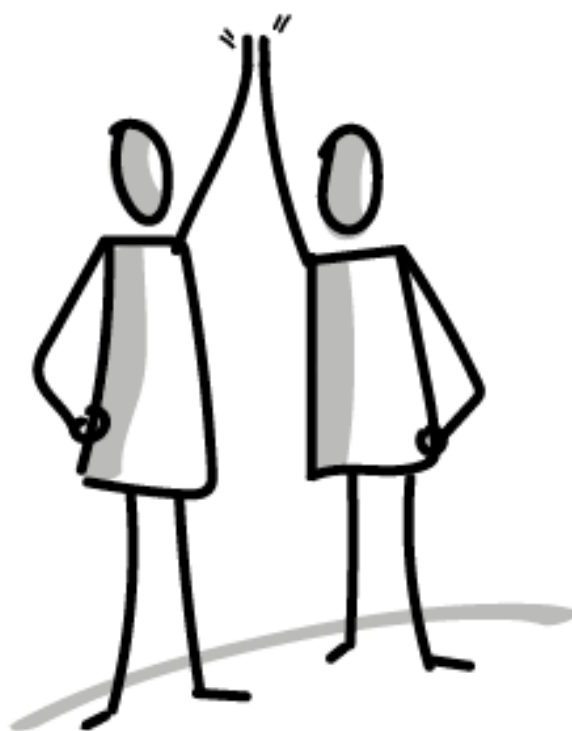
Dans la participation citoyenne, on dit souvent que le premier échelon qu'est l'information n'est pas vraiment de la participation. En effet, être simplement informer ne donne pas le sentiment de participer. Cependant, il n'en est pas moins un échelon indispensable dont on ne peut se passer. Si les habitants sont consultés, concertés ou engagés dans un processus de co-crédation, ils ne peuvent pas le faire convenablement sans être au préalable informés. A contrario, là où ils sont experts et où c'est à eux à informer les porteurs de projet c'est sur le vécu du territoire, à tout le moins leur propre vécu. Ce qui est une donnée importante pour proposer un projet bien intégré dans son environnement. Il s'agit de bien comprendre cet environnement, et de comment il est vécu jusqu'à présent pour appréhender la modification qu'un nouveau projet apportera.

Ce guide destiné aux administrations des centralités villageoises (principalement aux communes rurales de Wallonie). Il reprendra les parties suivantes :

- Quelques notions : centralité villageoises, densification, acceptabilité sociale.
- Que peut-on faire en tant qu'administration communale ?
 - o Instauré un débat en amont des projets
 - o Développer une posture d'écoute, de transparence vis-à-vis des citoyens
- Que peuvent faire les citoyens ?

L'objectif de ce guide vise à sensibiliser les instances communales à développer des processus d'acceptabilité sociale, de participation citoyenne autour de l'aménagement du territoire. Il n'est pas produit pour donner des bonnes réponses ou pour convaincre, mais plutôt pour partager des réflexions et susciter le débat autour de ces thématiques. Les réponses appartiendront à chacun et dépendront de chaque lieu.

LA DENSIFICATION DES CENTRALITÉS VILLAGEOISES



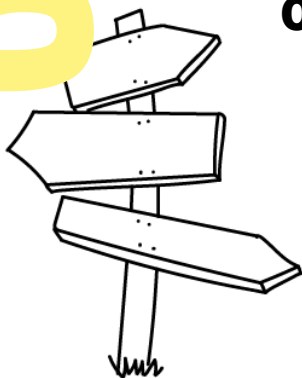
**Guide pour l'acceptabilité
sociale des projets**



Guide réalisé dans le cadre du travail de fin d'étude du Master
en urbanisme et aménagement du territoire de l'UCLouvain
par Julie Pire

sept 2022

SOMMAIRE



01. Introduction

02. Centralités villageoises

03. Densification

04. Acceptabilité sociale

05. Les acteurs communaux

06. Conclusion

07. Remerciements

INTRODUCTION



Ce guide est réalisé dans le cadre du travail de fin d'étude du master en Urbanisme et Aménagement du territoire de l'UCLouvain.

Après avoir réalisé mon stage au sein du CREAT (Centre de recherches et d'études pour l'action territoriale – creat-uclouvain.com) au sein d'une équipe de recherche de la CPDT (Conférence Permanente du Développement Territorial - cpdt.wallonie.be) qui menait une recherche intitulée : Des outils au service de l'acceptabilité sociale des projets d'urbanisme ou d'aménagement du territoire. Les 4 mois de stage que j'ai effectué se sont situés dans la troisième année de la recherche, consacrée à l'élaboration d'un guide intitulé :

Contribuer ensemble au renforcement des centralités : guide pratique pour soutenir le processus d'acceptabilité sociale des projets d'urbanisme.

Dans le cadre de mon travail de fin d'étude, j'ai donc proposé un guide spécifique aux centralités villageoises à destination des acteurs communaux que voici.

Les thèmes suivants y sont abordés : centralités villageoises, densification, acceptabilité sociale et le rôle des acteurs communaux. L'objectif est de susciter l'intérêt de ces derniers à connaître leur territoire et à développer une vision partagée de son développement.

Je vous en souhaite une excellente lecture.

CENTRALITÉS VILLAGEOISES

Le concept de centralité villageoise est en même temps simple à comprendre, et compliqué à décrire. Nous pouvons l'aborder de deux manières différentes.

D'une part, la centralité villageoise est très symbolique. Lorsque l'on parle de cela, on imagine aisément une petite église entourée de maisons, d'un petit commerce, d'une petite école ou d'un atelier d'artisan. Un peu plus loin au bout de la rue, une ferme familiale. Et enfin, partout autour, de la verdure : des arbres, des prairies, des cultures, ... On imagine ce lieu calme et paisible, ressourçant, presque immuable.

L'église au milieu du village vs Les réalités du terrains

D'autre part, lorsqu'on essaye de trouver concrètement le centre des villages wallons, il est bien souvent difficile de savoir où il se trouve, où il commence et où il se termine. Certains villages se sont développés groupés, d'autre en ruban le long d'une route ou encore en fond de vallée. Modéliser ce concept de centralité à l'échelle de la Région Wallonne devient compliqué. Quels critères choisir? Quelles limites?



Village centre



Village rue



Village tas

Source : Fondation Rural de Wallonie

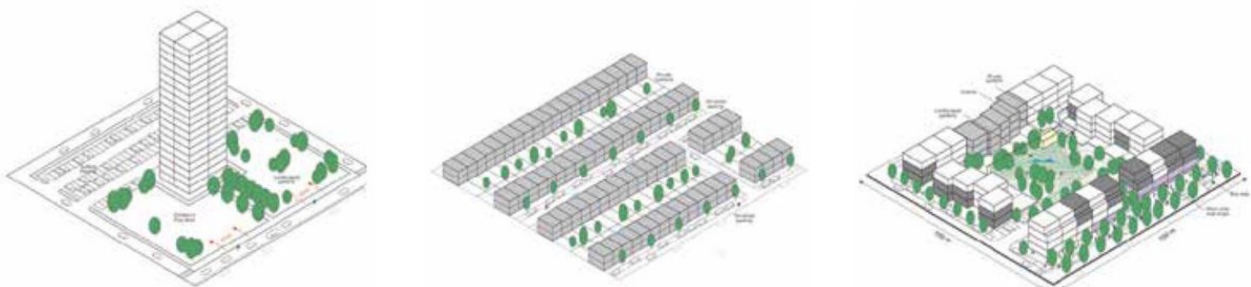
DENSIFICATION

La Région Wallonne vise la limitation de l'étalement urbain. Un des moyens d'y arriver est de densifier le bâti existant. Mais que cache-t-il derrière ce terme? La densité est une mesure d'un élément par rapport à une surface.

Mais quel élément prend-on en compte? Le nombre d'habitants, de logements, de bâtiments, etc. ? Et sur quelle surface?

De plus, on sait que ce chiffre de densité est souvent utilisé mais peu révélateur d'autres informations importantes pour la qualité de vie : la qualité des espaces publics, la présence de nature, la mobilité, la hauteur des bâtiments. On parle alors de densité perçue, qui n'est pas forcément en adéquation avec la densité chiffrée.

Voici un exemple de trois implantations ayant la même densité :



Source : <https://todd.bendor.org/2018/07/23/lots-of-our-work-coming-out-on-planner-framing-and-densification/>

Avec le concept de densification, nous abordons la notion de l'augmentation de la densité actuelle. Il est donc question de changement. Ce changement peut être perçu de différentes manières par les habitants des villages, en fonction de leur vécu, de leur lien avec le territoire, de leurs attentes, du projet proposé, de la posture des différents acteurs, de la posture de la commune, etc.

Ici aussi, il convient de comprendre qu'un changement peut être abordé sous deux angles, l'un objectif (chiffré, argumenté, ...) et l'autre subjectif (sensible, perçu, ...). Aborder ces deux approches peut permettre une plus grande ouverture vers une meilleure communication avec les citoyens, et ainsi être à l'écoute de chaque acteur du cadre de vie.

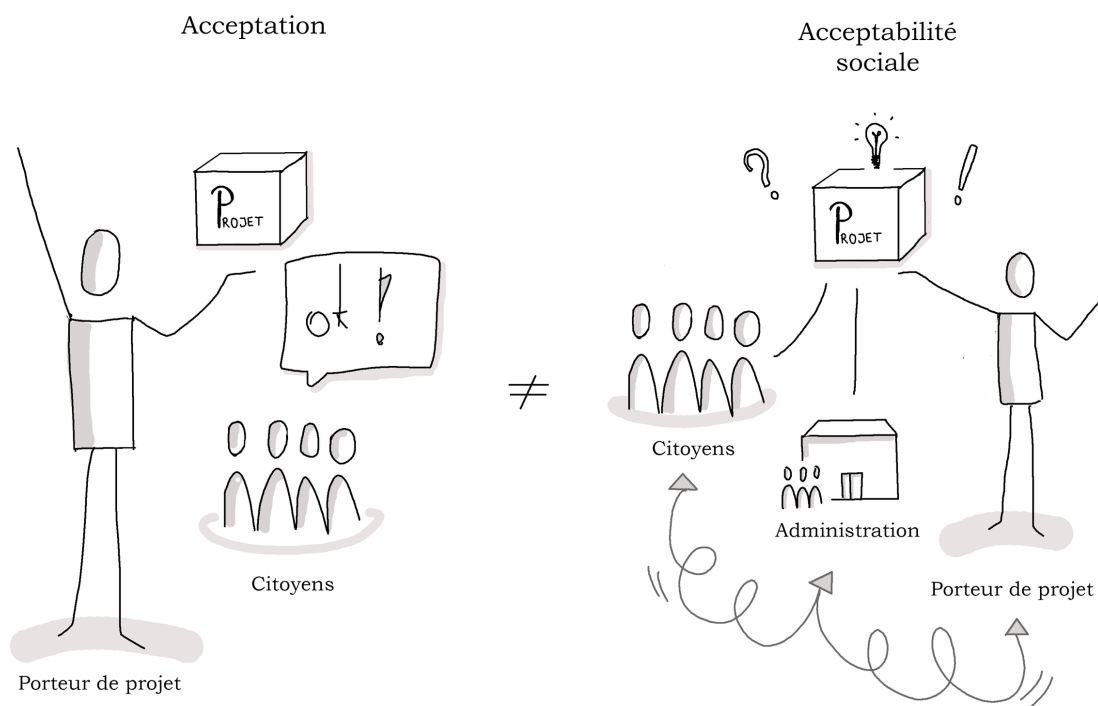
La densité et la densification peuvent être abordées tant subjectivement qu'objectivement. Ces deux visions sont complémentaires.

ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Moins connu du grand public, le concept d'acceptabilité est à distinguer de l'acceptation. L'acceptabilité évoque un processus, une dynamique, là où l'acceptation est un fait établi.

Voici une façon de définir l'acceptabilité sociale :

« Un processus itératif d'évaluation et de délibération politique à propos d'un projet, plan ou programme, au sein duquel une pluralité d'acteurs, aux intérêts multiples et impliqués à différents niveaux (décideurs, promoteurs, parties prenantes...), interagissent. Ce processus dynamique permet, en fonction de la capacité collective de délibération et des enjeux individuels en présence, de construire progressivement des compromis reconnus légitimes par plusieurs acteurs (non par tous), à un moment t, car capables de combiner sur le territoire, le projet, plan ou programme avec les réclamations localisées afin qu'il s'intègre dans son milieu naturel et humain. »



Le processus d'acceptabilité sociale va donc prendre en compte les réalités du terrain, mais également les réalités du vécu de ce lieu.

Les apports de la concertation dans les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire sont nombreux:

- L'amélioration du projet en fonction du contexte
- La facilitation de son acceptation auprès des habitants
- La démocratisation de la décision
- La création de liens entre les différents acteurs
- Le développement des compétences et des connaissances



Du point de vue du décideur politique que vous êtes, il est particulièrement pertinent de mettre en place et de soutenir ces moments de participation citoyenne, avec certaines conditions au préalable pour que cela se passe au mieux.

COMMENT faire?

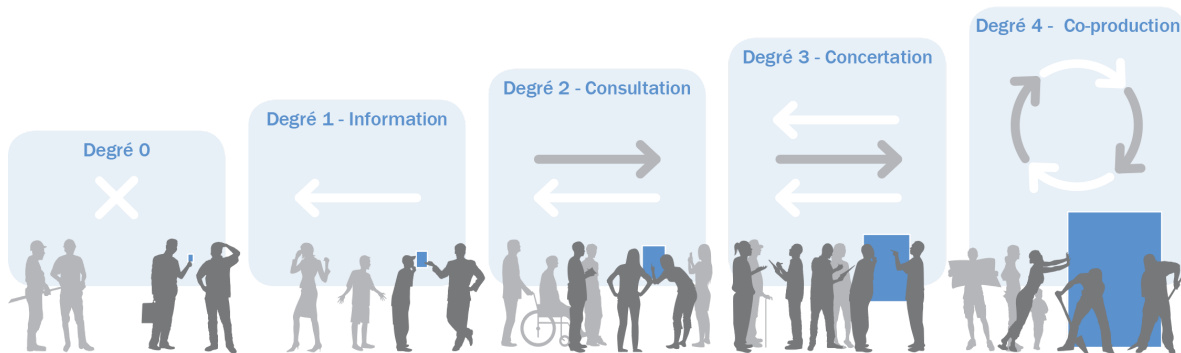
Dans un premier temps, il convient d'être convaincu de la pertinence d'inclure les citoyens dans le processus décisionnel. Ensuite, il faut mettre en place une réelle posture d'écoute et de transparence vis-à-vis des citoyens. Les objectifs et les critères de réussites devront être clairement établis. Ce critère est important pour déterminer quels outils mettre en place et quels critères d'évaluation seront pertinents. Enfin, il convient de définir quels moyens consacrer à ce processus, tant financier qu'humain, en adéquation avec les objectifs fixés.

Se pose ensuite la question de QUAND faut-il mettre ce processus en place?

Deux temps se distinguent dans l'aménagement du territoire. Soit un temps en amont des projets, lors de l'élaboration de schémas ou de plans, soit lors des permis et la concrétisation des projets. A cette étape, il n'est pas rare de voir diverses négociations se dérouler hors processus officiel. L'inconvénient de ce fonctionnement est son opacité. En effet, il diminue l'apport démocratique de la participation citoyenne, là où l'élaboration d'un plan ou d'un schéma permet à tous les acteurs de se mettre autour de la table et d'aborder les problématiques locales de manière plus transparentes.

La participation citoyenne

Pour mettre en place un processus d'acceptabilité sociale, il faut s'outiller. La participation citoyenne est l'un des outils important et pertinent pour intégrer les citoyens dans les processus de décision et de projet. Il existe différents échelons de la participation citoyenne :



* Illustration : Exposition «Habiter sans s'étaler» - CAUE 34

Source : La Concertation en urbanisme et aménagement - CAUE Atelier urba

Les différents degrés de la participation citoyenne ont leur importance. L'information est nécessaire pour mettre en place une consultation ou une concertation. A l'étape de la consultation, ce sont les décideurs qui sont informés par les citoyens de leur vécu. Cela est également très important et n'est pas à négliger. En fonction de la trajectoire de la population, on peut être confronté à l'une ou l'autre réaction face à un projet où une proposition de schéma ou de plan. La concertation et la co-production sont plus rarement mises en place. Dans ces deux catégories, il convient d'accepter de partager le pouvoir de décision avec les citoyens. Cela apporte certainement énormément de richesse et de valorisation au projet.

Les bureaux d'urbanisme peuvent vous accompagner dans ces démarches. Aujourd'hui, de nombreux outils, tant d'animation que digitaux, existent pour développer la participation citoyenne à l'échelle locale.

Prenez le temps de bien définir les objectifs avant de déterminer les outils. Cela permettra une plus grande qualité de la participation des habitants. De plus communiquer sur votre processus permettra plus de transparence, de confiance et d'adhésion de la part des citoyens.

Bien définir au préalable les objectifs de la participation citoyenne permet de déterminer le degré de participation le plus pertinent et les outils adéquats à mettre en place.

LE RÔLE DES ACTEURS COMMUNAUX



Que pouvez-vous faire en tant qu'acteur communal? Qu'est-ce qui se joue à cette échelle pour votre territoire? Et comment vous y prendre?

01

Développer une vision en amont des projets

- Renforce le processus démocratique de l'aménagement du territoire
- Développe une vision partagée à long terme

02

Développer une posture d'écoute

- Permet une plus grande confiance et une plus grande adhésion des citoyens dans le processus

03

Mettre en place une communication transparente

- Pour développer un lien tout au long du processus qui peut parfois être long.



04

S'outiller

- Se faire accompagner par des bureaux spécialiser
- Développer des compétences en animation citoyenne au sein de l'administration communale

Et le rôle des citoyens?

Les citoyens ne sont pas une masse homogène et uniforme. Il est important pour les décideurs politiques que vous êtes de savoir qui sont les citoyens qui seront concernés par un projet ou un schéma. La connaissance de votre territoire est importante et ne peut se limiter à la connaissance du territoire vide des ses habitants. Qui sont-ils, quelles sont leurs trajectoires?

Il convient aussi de les impliquer en leur expliquant le processus, vos objectifs et le rôle que vous attendez d'eux. Plus vous serez transparents, plus vous encouragerez leur participation. Ces postures que vous adopterez encourageront aussi le dépassement du NIMBY, en particulier lors de l'implication des citoyens dans des réflexions plus globales portant sur des schémas ou des plans en amont.



Les citoyens vont donc principalement vous apporter leur vécu du territoire. Mais également leur questionnements, leurs idées, leurs envies ou leurs valeurs.

Etre à leur écoute permet de prendre en compte les données qualitatives du territoire.

Qui sont les habitants de votre village? Quelles sont leurs trajectoires? Quels sont leurs vécu?

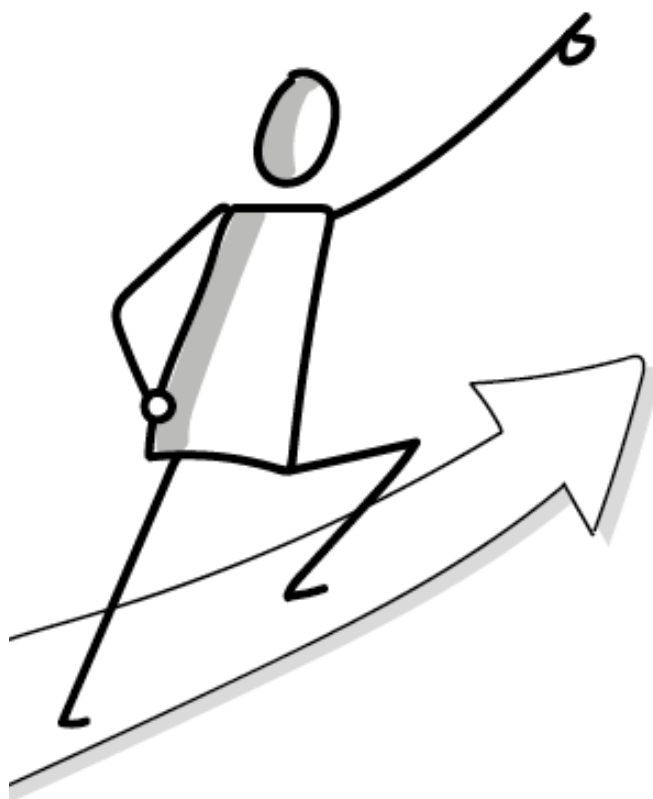
CONCLUSION

Les processus d'acceptabilité sociale permettent un développement plus démocratique de l'aménagement du territoire. Puisque cela développe un changement de fonctionnement, cela permet de faire les choses autrement.

Le changement global est en cours. L'aménagement du territoire ne peut pas passer à côté du défi climatique et environnemental. Mais, même s'il doit être marquant, ce changement risque trop de bloquer s'il est radical, s'il se concentre uniquement sur le renforcement des forces qui vont dans le sens que l'on souhaite. Un urbanisme de rupture plutôt qu'une densification douce peut-être perçu comme plus compliqué à envisager.

Il y a urgence à inventer autre chose. Et tenter de sortir de la crise (ou des nombreuses crises successives dont on est pas encore sorti), sous-entendu pour revenir à la situation antérieure n'est plus une piste à suivre. Il est grand temps d'inventer autre chose, de créer et d'innover, de se projeter dans un nouveau mode de vie, nouveau cadre de vie, nouveau mode d'habiter, de travailler, de se déplacer, etc.

Ce que l'acceptabilité sociale nous offre comme opportunité, en incluant les citoyens dans les processus de négociation et contributifs, c'est une opportunité de faire autre chose autrement.



Sources

- Harou R., Berger C., Berger N. Verelst S. (2020). Des outils au service de l'acceptabilité sociale des projets – Rapport scientifique. CPDT.
https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/rapport_scientifique_2.pdf
- La concertation en urbanisme et aménagement. Atelier urba - CAUE.
https://www.caue45.fr/_pdf/publication/concertation.pdf
- Zetlaoui-Léger, J. (2016). La participation citoyenne. Réussir la planification et l'aménagement durables. ADEME. Les cahiers méthodologiques de l'AEU2. Collection Clés pour agir.
- Fondation Rurale de Wallonie (2018). La structure du village, comment l'observer ? <https://territoires.frw.be/cadre-de-vie-questions-structure.html>



REMERCIEMENTS

Merci à toutes celles et ceux qui m'ont soutenus dans ce travail.

Et merci à vous d'avoir pris le temps de lire ce guide.

Conclusion

Suite à mon stage réalisé au CREAT dans le cadre du Master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire de l'UCLouvain, j'ai pu réaliser ce travail sur l'acceptabilité sociale des projets de densification des centralités villageoises en Wallonie. L'apport du stage et des explorations spécifiques au travail de fin d'étude, j'ai pu développer une réflexion tant sur la forme, abordant la question de la centralité, de la ruralité de la densité, que sur le processus de changement et le processus contributif. Complète par une approche des acteurs et des guides déjà existants, l'ensemble de ces recherches m'ont menées à la rédaction d'un guide à destination des décideurs communaux des villages Wallons.

Plus précisément, le stage m'a permis de développer mes connaissances sur le concept de l'acceptabilité sociale. Les apports de ces processus sont de deux ordres. D'une part, ils permettent d'améliorer les projets, de créer des liens entre les différents acteurs de gérer les conflits, d'ouvrir les systèmes de décisions au citoyens, de développer une posture d'écoute et une communication transparente autour de la réflexion, du projet, de sensibiliser les citoyens à la problématique de la densification des centralités, de sensibiliser les décideurs au vécu du territoire par les habitants.

L'exploration des guides existants en Wallonie et à l'étrangers ainsi que le chapitre sur les acteurs nous a permis de constater qu'il y a un manque d'outils en Wallonie pour accompagner ces processus. Lors du stage, j'ai rencontré divers acteurs qui ont souvent souligner l'importance du processus et des outils de l'acceptabilité sociale mais également le manque de moyen consacré à cela. Or les processus de participation citoyenne ou de concertation multi-acteurs, la communication transparente autour d'un projet sont des éléments souvent exigés, rarement financés.

Bien qu'il est primordial que la Région Wallonne consacre des financements plus important à l'implication des citoyens dans les processus d'aménagement du territoire, l'échelon local, en particulier pour les villages, est une échelle spatiale plus que pertinente pour développer ce changement de paradigme. C'est donc vers ces acteurs que j'ai orienté le guide qui clôtur ce travail. L'objectif de ce guide est de susciter l'intérêt des décideurs communaux à connaître leur territoire et à développer une vision partagée de son développement.

Ces processus permettent un développement plus démocratique de l'aménagement du territoire. Puisque cela développe un changement de fonctionnement, cela permet de faire les choses autrement. Il s'agit donc bien d'un changement de paradigme, ce qui est plus impactant que faire autre chose de la même manière : les techniciens et scientifiques connaissent la bonne réponse aux problèmes rencontrés, qui sont aujourd'hui d'ordre environnementaux. Les problèmes rencontrés ne sont plus les mêmes qu'il y a 30 ans, les réponses seront donc différentes. Mais la manière d'y répondre, le processus doit également changer, si on souhaite un réel changement.

Malgré tout le changement global est en cours. L'aménagement du territoire ne peut pas passer à côté du défi climatique et environnemental. Mais, même s'il doit être marquant, ce changement risque trop de bloquer s'il est radical, s'il se concentre uniquement sur le renforcement des forces qui vont dans le sens que l'on souhaite. Un urbanisme de rupture plutôt qu'une densification douce peut-être perçu comme plus compliqué à envisager.

Il y a urgence à inventer autre chose. Et tenter de sortir de la crise (ou des nombreuses crises successives dont on est pas encore sorti), sous-entendu pour revenir à la situation antérieure n'est plus une piste à suivre. Il est grand temps d'inventer autre chose, de créer et d'innover, de se projeter dans un nouveau mode de vie, nouveau cadre de vie, nouveau mode d'habiter, de travailler, de se déplacer, etc.

Ce que l'acceptabilité sociale nous offre comme opportunité, en incluant les citoyens dans les processus de négociation et contributifs, c'est une opportunité de faire autre chose autrement.

Construire la ville sur la ville, limiter l'artificialisation du sol et l'étalement urbain, etc. sont des solutions techniques et scientifiques aux défis climatiques actuels. D'après moi, cela revient à faire autre chose qu'auparavant, de la même manière : face à des défis techniques, des difficultés d'aménagement du territoire et de changements climatiques, des experts, des scientifiques, des techniciens proposent des solutions adaptées et sans doute efficaces.

Ajoutons à cela les outils de la participation citoyenne, de la participation entre acteurs, de l'intelligence collective, de l'acceptabilité sociale, de réflexions partagées en amont des projets et nous parviendrons à faire autre chose, autrement, de changer la forme ET la manière. C'est bien un changement de paradigme, plus ancré et plus durable, qui développe des compétences chez chacun et crée des liens entre les différents acteurs.

Remerciements

De nombreuses personnes m'ont soutenue tant durant mon année d'étude que lors de mon stage ou de mon travail de fin d'étude.

Je tiens à vous remercier sincèrement.

J'ai été portée par de nombreuses réflexions partagées, des soutiens tant logistiques que moraux, de la bienveillance et de l'accompagnement tout au long de cette année.

Merci à l'équipe avec qui j'ai pu travailler dans le cadre de mon stage et qui m'a si bien valorisée, merci à mon promoteur pour l'accompagnement très juste et si intéressant. Merci aux étudiants qui m'ont accompagné durant cette année. La bienveillance et la bonne ambiance que nous avons partagés m'ont porté et m'ont permis de persévérer tout au long de l'année.

Merci à ma famille pour leur soutien, en particulier à mes enfants qui ont bien été obligés de développer leur autonomie pour compenser tous les moments où j'étais moins présente.

Et enfin, merci à Elina et Noémie pour le massage qui est arrivé au meilleur moment, c'est-à-dire deux heures avant la rédaction de ces lignes.

Bibliographie

- Ananian, P. (2015). Urbanisme : centres et centralités à l'ère de la métropolisation. In *Cinquante ans d'action territoriale – un socle, des pistes pour le futur*. Pp 13-32. Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain.
- Atelier URBA – CAUE (2016). La concertation en urbanisme et aménagement. Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.
- Atelier URBA – CAUE (2019). La densité heureuse – Une densité bien acceptée et bien vécue, à quelle conditions ?. Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.
- Atout, X. Touche pas à mon bois. Espace-vie. <https://www.espacevie.be/ressource/touche-pas-a-mon-bois/?fbclid=IwAR2ubIOMgHTRV16OxKFWyaj42LU5l9GUUpSyTWscLTdwe6EWZSA7uzxbj7NM>
- Autissier, D. & Moutot, J. (2015). De la conduite du changement instrumentalisée au changement agile. *Question(s) de management*, 10, 37-44. <https://doi.org/10.3917/qdm.152.0037>
- Berger, C., Berger, N., Bottieau, V., De Meulemeester, S., Le Fort, B., & al. (2019). Des projets d'urbanisme pour renforcer le territoire – référentiel. CPDT. En ligne : https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/referentiel_des_projets_d_urbanisme_pour_renforcer_le_territoire_web.pdf
- Bilteryx, A. (2022). Wavre: les riverains de la future clinique Saint-Pierre perdent une première bataille au Conseil d'État. Les riverains de la future clinique Saint-Pierre de Wavre contestent le site d'implantation devant le Conseil d'État. Ils ont perdu une première manche. L'avenir. <https://www.lavenir.net/regions/brabantwallon/wavre/2022/04/22/wavre-les-riverains-de-la-future-clinique-saint-pierre-perdent-une-premiere-bataille-au-conseil-detat-Q3HKE5FEYFBLZE525XK36RSWWU/>
- Bottieau, V., Grandjean, M. et Leclercq, A. (2020). Intensification et requalification des centralités pour lutter contre l'étalement urbain. Annexe 1.2a : la production de logements à l'échelle régionale, sa consommation foncière et sa localisation - tendances et perspectives. Rapport Final. CPDT
- CAUE 27 (2013). Contribution à la recherche BIMBY. Quelle évolution pour les quartiers pavillonnaires ?. <http://mixcite.caue74.fr/wp-content/uploads/2013/06/CAUE27-ExpoBIMBY-1.4-light.pdf>
- Centre d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité (2011). Typologie rural versus urbain. <http://www.capru.be/typologie-rural-versus-urbain-2011>
- Charlier, J. et Reginster, I. (2021). Les polarités de base – des balises pour identifier les centralités urbaines et rurales en Wallonie. Working Paper 32. Iweps.
- Choay, F. (1965). L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie. Paris : Seuil.
- Deborbe, M. et Dumont, S. (2020). Densité perçue et densité réelle : comment densifier de manière respectueuse ? Synthèse et éléments de recherche-crédation déposée à la ville de Boisbriand. https://www.ville.boisbriand.qc.ca/storage/app/media/Ma%20ville/Vie%20d%C3%A9mocratie/Politique%20de%20participation%20publique/305%20mont%C3%A9%20Sanche/Boisbriand_presentation_densite_percue.pdf

Delporte, F. et Antoine, D. (2015). Le développement rural : de la juste part à des villages vivants. In *Cinquante ans d'action territoriale – un socle, des pistes pour le futur*. Pp 119-132. Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain.

Faulx, D. (2019). Chapitre 2. Kurt Lewin et l'accompagnement du changement. Dans : Philippe Carré éd., *Psychologies pour la formation* (pp. 35-54). Paris: Dunod
<https://doi.org/10.3917/dunod.carre.2019.02.0035>

Fondation Rurale de Wallonie (2018). La structure du village, comment l'observer ?
<https://territoires.frw.be/cadre-de-vie-questions-structure.html>

Hanin, Y. (2004). Mutations spatiales et recompositions territoriales : les processus territoriaux dans le cas de Court-Saint-Etienne (Belgique). Prom. : Voyé, Liliane ; Declève, Bernard. Louvain-la-Neuve.
<http://hdl.handle.net/2078.1/4992>

Harou R., Berger C., Berger N. Verelst S. (2020). Des outils au service de l'acceptabilité sociale des projets – Rapport scientifique. CPDT.

Harou R., Berger C., Verelst S. (2022). L'acceptabilité sociale des projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme, balises et recommandations – note de recherche. CPDT.

Harou, R., Quadu, F., Berger, C., Nihoul, A., Joffroy, C., Castiau, E., Bauthier, I., Tauvel, C., Godart, M-F., Hanin, Y. (2021). Des outils au service de l'acceptabilité sociale des projets d'urbanisme ou d'aménagement du territoire – Rapport scientifique. CPDT.

Ippersiel, B. (2015). De la mort annoncée du projet territorial à l'urbanisme transactionnel. In *Cinquante ans d'action territoriale – un socle, des pistes pour le futur*. Pp 201-210. Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain.

Le Fort, B., Léonard, F. et Meuris, C. (2012). Densité et densification. Proposition d'un lexique pour les tissus urbanisés en Wallonie. Note de recherche. CPDT.

Matexi (2022). Comment les Belges veulent-ils vivre aujourd'hui ? Les cinq tendances de l'habitat de 2022. <https://www.matexi.be/fr/a-propos-de-matexi/actuel/presse/tendances-habitat-2022>

Meunier, F., Sornein I., Zetlaoui-Leger J. (2018). Démarche de participation - démarche de projet. Comment la participation habitante interroge-t-elle les pratiques et les métiers du projet urbain ? hal-03225707 – Aptitudes urbaines - <https://hal-cnam.archives-ouvertes.fr/hal-03225707/document>

Meunier, F., Sornein, I., et Zetlaoui-Leger, J. (2018). Démarche de participation - démarche de projet. Comment la participation habitante interroge-t-elle les pratiques et les métiers du projet urbain ? hal-03225707

Rémy, J. et Voyé, L. (1992). La ville : vers une nouvelle définition ?. Paris : L'Harmattan.

Villes Vivantes. Bimby, Beauty In May Back Yard. Un projet de recherche et développement open source. <https://www.vivantes.fr/modeles/bimby/>

Zetlaoui-Léger, J. (2016). La participation citoyenne. Réussir la planification et l'aménagement durables. ADEME. Les cahiers méthodologiques de l'AEU2. Collection Clés pour agir.

Annexes

Notes complètes de mes interviews lors du stage

Retour de Bénédicte DAWANCE – rencontre le 7/2/22

Intro/contexte

Les outils que nous avons abordés sont les SDC et les GCU. Ce sont des démarches qui durent +/- 3 ans quand tout roule. Ce sont des études très larges qui peuvent prendre du temps. C'est très politique. Le CREAT a une posture d'aide à la décision

Participation

- Historiquement, il y a une information au public à la fin du diagnostic, et parfois un peu d'écoute.
- Savoir à quel point la commune veut s'impliquer dans la participation n'est pas toujours explicite. Exemple : si on fait de la sensibilisation, ce n'est pas pour prendre l'avis. A Marche, le Bourgmestre a bien compris l'intérêt de la participation et a lancé une grande démarche de participation sur l'élaboration du schéma avec un bureau d'étude, sur 4-5 enjeux du diagnostic. Cependant, les résultats de la consultation sont devenus les objectifs, sans tri de faisabilité ou tri politique.
- Il ne faut pas négliger le jeu politique qu'il y a derrière la démarche de participation. Souvent il n'y a pas réellement de changement dans la posture politique.
- La démarche de participation a un impact sur le contenu du schéma, mais il faut voir si dans la mise en pratique il y a un suivi.
- Il y a certaines communes qui ont une culture de participation citoyenne via les commissions. Les personnes impliquées dans les commissions sont plus facilement mobilisables et ont déjà des compétences et des connaissances utiles.
- Cependant, lorsqu'on travaille à l'échelle du quartier ou du terrain, c'est plus pertinent d'avoir un avis le plus varié possible et donc de solliciter les riverains.
- Les conflits ou les tensions rencontrées n'ont pas été bloquants ni compliqués à gérer.
- Parmi les outils de participation utilisés, il y a le diagnostic partagé en marchant qui va être utilisé pour le SDC de Floreffe. L'objectif est de présenter l'analyse de manière active et de récolter les avis de manière générale, de savoir ce qui est important. Les personnes invitées sont les membres des commissions locales (CCATM et autre) ainsi que quelques personnes clés. Il y a également une information sur la démarche vers le grand public (via le bulletin communal).
- La démarche de participation citoyenne est proposée dans le cahier des charges, mais de manière assez vague. Le CREAT doit donc définir sa méthodologie en trouvant l'équilibre entre ce qui est proposé et le temps qui peut y être consacré.
- Les compétences à peut-être développer dans l'équipe au CREAT : des techniques d'animation, de concertation.

Rencontre avec Stéphanie DEMEULEMEESTER – 8/2/22

Présentation du SDC en cours d'élaboration à Walhain (voir documents en annexe).

Techniques de participations mises en place (malgré le COVID) :

- Présentation de l'analyse contextuelle à la CCATM
- Ppt commenté diffuser sur le site Internet de la commune
- Formulaire en ligne pour le grand public pour prendre la température (+/- 300 réponses)
- Roadbook pour les membres de la CCATM sur différents sites à enjeux avec un retour et un avis à donner
- Soirée avec les CCATM + d'autres commissions pour présenter les résultats et faire travailler les participants par village pour répondre à quelques questions : où est le centre, c'est quoi comme centralité, où bâtir, quels terrains préserver ?
- Marches exploratoires (pas encore réalisées)

Différents éléments à relever :

- C'est important de relever, de comprendre le vécu des habitants pour le diagnostic.
- Ce n'est pas évident de déterminer quelle place donner à la parole des habitants.
- Impliquer la population a comme objectif d'apaiser l'acceptabilité sociale.
- Cela prend énormément de temps
- C'est important de poser les bonnes questions
- Les postures des différents acteurs, les enjeux, sont également à saisir (exemple : le bourgmestre veut faire bcp de participation citoyenne, un propriétaire tente d'influencer les choix du CREAT, ...)

Rencontre avec Anne SINZOT – 14/2/22

Type de public

4 types de publics différents impliqué dans les processus de participation citoyenne :

- Le tout public
- Les membres des commissions locales diverses
- Un panel de forces vives (pas spécialement des habitants)
- Les membres de la CCATM

Pour chacun des types de public, il y a des objectifs et des types de participation divers (cfr tableau).

Souvent les membres de commissions sont le public choisi pour élargir un peu le public de la CCATM.

Lorsque c'est le tout public qui est ciblé, l'objectif sera plus souvent de sensibiliser, de récolter des informations, des ressentis, et éventuellement de motiver petit à petit à un engagement plus important. Avec les membres des commissions, on peut déjà aller dans de la co-construction.

Du côté des élus, l'objectif est souvent et surtout de légitimer leurs décisions.

Implication du public

Au CREAT, traditionnellement, on prévoyait des expositions et des moments de rencontre avec les habitants dans les différents quartiers. La démarche permet d'étoffer la connaissance du territoire mais était très laborieuse pour parfois peu de retour.

Petit à petit le travail s'est tourné vers les CCATM et donc vers plus de co-construction dans la durée impliquant la création d'un lien de confiance.

L'information et l'apprentissage des enjeux est très importantes, ainsi que la relation entre acteurs. L'élaboration d'un outil permet de réfléchir de manière globale et « à froid », ce qui permet de trouver plus facilement des compromis.

Les difficultés viennent plutôt des politiques, quand ils ne se rendent pas compte qu'ils ne pourront plus décider au cas par cas. Ça peut bloquer, surtout s'il y a un changement de majorité.

C'est compliqué de faire comprendre les enjeux qui se jouent à ce moment-là. C'est déjà arrivé que personne ne réagisse à l'enquête publique.

S'il y a des projets en cours en même temps de l'élaboration de l'outil, cela peut amener des réactions également sur l'outil.

Les objectifs de la Région de densification sont très complexes à faire comprendre. Il y a des enjeux d'aménagement du territoire, juridiques, techniques, régionaux.

Concernant la participation des habitants et les données récoltées lors des processus de concertation, c'est difficile par après de savoir quelle place donner à ces informations, qui sont parfois contradictoires.

PCDR

Une démarche intéressante est celle des PCDR, où dans la phase diagnostic partagé, de nombreuses réunions sont organisées pour présenter le diagnostic, sensibiliser, demander un retour aux habitants et impliquer de nouvelles personnes. Pour cette démarche, les habitants sont impliqués pour 10 ans. On remarque aussi que là où la dynamique associative est plus forte, la mobilisation est plus importante.

Souvent ce sont les mêmes personnes qu'on retrouve impliquées dans diverses dynamiques. Il faut être attentif à ce que les participants ne s'essouffent pas.

Position des politiques

Parfois c'est plutôt les politiques qui bloquent. Par exemple quand ils prennent conscience que la commune doit faire des choix et prendre des décisions (qui seront peut-être impopulaires). Du coup la participation citoyenne est parfois utilisée pour faire approuver les idées/décisions des politiques.

Il y a un paradoxe puisque les citoyens sont consultés en tant qu'habitants, ayant des informations sur le vécu du territoire, et dans certains cas on leur demande de se positionner sur des avis stratégiques. Ça devrait être aux politiciens de trancher.

La densification

La densification est plus souvent perçue comme négative, même pour les politiciens.

Avec le ZAN on est dans une logique où les politiques régionales font des effets d'annonce puis laissent le soin aux communes de se débrouiller. Les attentes de la région sont grandes.

Les élus locaux et les membres de la CCATM ont aussi besoin de se former pour pouvoir aborder ces problématiques complexes et importantes.

Freins

Les principaux freins rencontrés sont

- Lorsqu'il y a un grand projet qui se met en place en même temps que l'outil (→ transfert du blocage)
- Lorsque les politiques ne sont pas suffisamment impliqués où lorsqu'ils changent.

Lien avec l'acceptabilité sociale

Divers outils permettent d'avoir une réflexion globale qui permet de donner un cadre, il n'y a pas que les SDC ou GCU, il y a aussi des chartes, les PCDR, les rénovations urbaines

L'avantage de ces démarches, outre la réflexion « à froid » est qu'elles permettent de créer un climat de confiance entre les acteurs. Et lorsque ce sont des ateliers « vivants » (marche, animation, ...), les personnes s'en souviennent davantage.

Rencontre avec Vincent BOTTIEU – 14/2/22

La participation est mentionnée dans l'appel d'offre. Elle s'inscrit surtout à la fin du diagnostic. L'intérêt est de compléter la vision par du vécu, le ressenti des habitants.

Plus c'est conceptuel, plus c'est difficile d'intéresser les gens. Il y a un travail d'apprentissage qui est compliqué à faire. Travailler avec les commissions permet de monter en généralité mais aussi d'avancer ensemble, avec un lien de confiance qui s'installe. C'est très embêtant quand une personne « débarque » au milieu du processus et remet tout en question.

Un accompagnement tout au long du processus devrait être de plus en plus abordé.

Exemple de Thuin

La participation a été utilisée à la phase des objectifs, qui est très conceptuelle et très importante. La méthode des scénarios a été utilisée pour rendre les choses plus concrètes. Le bourgmestre va faire le tour des quartiers pour présenter les objectifs. Parallèlement, un groupe spécifique pour accompagner l'élaboration du SDC a été élaboré. Thuin est une commune qui a une tradition de participation citoyenne importante. La commune est au clair avec les objectifs visés par la participation citoyenne.

Utilisation de la participation citoyenne par les communes

Certaines communes font le strict minimum demandé par le CoDT (l'enquête publique), d'autres font des SDC sans les approuver pour éviter le côté contraignant.

Mais la plupart des communes qui élaborent des SDC demandent une démarche participative plus importante que ce qui est prévu dans le CoDT. Exemple à Tubize, ils ont fait un conseil communal public spécifique pour la présentation du SDC.

Cependant, la plupart des communes ne savent pas réellement quelle place donner à la participation citoyenne et changent d'avis en cours de processus.

Stratégies des communes

L'objectif de limiter les éventuels futurs blocages n'est pas toujours explicite mais est souvent sous-jacent. Mais la motivation première reste de développer une vision globale et stratégique. Les communes qui prennent la peine de se lancer dans un outil, un DSC, c'est qu'elles sont quand même conscientes des grands enjeux et de leur concrétisation sur leur territoire.

La période actuelle, l'enjeu du ZAN est très important. Ça fait réfléchir autrement. Ce qui ne sera par urbaniser mnt ne le sera plus. Pour les communes, c'est parfois compliqué de refuser des permis d'urbanisme, même si l'intention y est. Une des solutions est que la commune achète le terrain.

Le temps de l'élaboration du SDC, les communes peuvent geler les gros projets d'urbanisation.

Elles peuvent également utiliser les charges d'urbanisme et les conditions. Et avec l'élaboration d'un SDC, les charges d'urbanisme ne doivent pas nécessairement être directement liées au projet. Certaines communes ont donc dès lors plus de stratégies.

La densification

Le SDC peut éventuellement redorer l'image de la densification. C'est important de rendre les choses claires et transparentes.

Rencontre Bertrand IPPERSIEL – Ville de Namur – 11-3-22

- L'acceptation sociale est de plus en plus compliquée. Pour tous les projets d'une certaine ampleur (à l'échelle du quartier), c'est systématique qu'il y ait de la réticence. Ces projets passent par le décret voirie. Dans tous ces projets, il y a des recours de la part des riverains, à l'étape de la voirie mais également à l'étape du permis.
- A Namur, nous faisons un accompagnement technique du projet pour qu'il soit acceptable pour la commune (= dans la matérialité) et qu'il aille dans la direction voulue par la commune (qui n'est pas toujours la même que celle de la Région, au niveau de la densification notamment). Nous avons une sorte de grille de lecture pour accompagner notamment les conditions de densification, avec une exigence pour que l'espace public soit de qualité.

- Nous travaillons beaucoup en partenariat avec tous les acteurs. Cependant, la place des habitants n'est pas tellement développée. Ils sont associés soit par la ville, soit par le promoteur, via les comités de quartier par exemple.
- Lors des rencontres, l'objectif est d'informer et d'écouter les différentes demandes. Ce n'est pas de la co-construction.
- Pour le SOL nous avons mis en place un processus participatif dont les riverains étaient assez satisfaits.
- Par le passé, des processus participatifs n'ont pas été satisfaisants.
- De manière générale, le dialogue avec les promoteurs permet d'avoir des projets de meilleure qualité, encouragé par la ville et par les riverains.
- Pour montrer aux riverains qu'on les écoute, on demande parfois au promoteur d'introduire un nouveau permis qui tient compte des remarques de l'enquête publique. Les charges d'urbanisme sont aussi utilisées.
- Les types de réclamation le plus souvent rencontrées sont :
 - o « Pas des gens comme ça près de chez nous » → réticence à des diversités sociales (à tous niveaux)
 - o Intensité du développement, des gabarits, ... → +/- 25% des réclamations. On essaye d'objectiver sur ce point.
 - o Mobilité → 80% des réclamations, beaucoup plus compliqué à gérer.
- Les promoteurs ont mauvaise presse, tout comme la densification.
- Si le projet est de bonne qualité, la ville peut plus facilement le défendre.
- Il y a beaucoup de réactions, dans l'agglomération mais plus encore dans les villages où les gabarits sont également plus importants.
- Faut-il densifier les centralités villageoises ? A Namur, ce serait plutôt non. D'ailleurs on n'y fait plus de création de voirie pour laisser plus de place à l'autopromotion.
- Des acteurs spécialisés dans l'animation, la médiation de réunion, sont parfois sollicités par les promoteurs, en particulier pour les RIP.
- Certains projets sont trop clivant, c'est alors à la justice de jouer son rôle. Quand les positions sont trop radicales, on ne sait plus négocier.
- Dans les grands projets, il y a toujours des conseils juridiques qui ont aussi un rôle à jouer dans l'acceptabilité sociale.
- Le rôle de l'administration est de faciliter des projets, sur toute une série de thématique, dont le lien avec les habitants.
- Comme Namur n'est pas une ville très grande, les politiques connaissent bien, surtout leur « quartier », là où ils habitent. Ils ont une bonne connaissance de ce qu'attendent les habitants.
- Les habitants ne sont JAMAIS demandeurs de développement urbain, mais bien de nouveaux services.
- Certaines associations jouent un rôle important, comme le GRACQ par exemple, qui est investi et qui a un apport sur la qualité des projets.
- Plus on définit la marge de manœuvre dès le début, plus ça marche.
- La question de la place laissée à la participation se pose régulièrement. Il y a des problématiques très techniques qui sont très complexes à appréhender. Sur les besoins (pour l'aménagement d'un espace public par exemple), là oui ça a du sens.

- La RW met beaucoup d'attente sur les outils de planification qui devraient régler beaucoup de choses. Or, ce discours-là est très vieux. Depuis longtemps les instruments ne sont pas utilisés. Même avec le CoDT ça ne prend pas. Ils manquent d'agilité pour tenir compte de la façon dont l'urbanisme se développe actuellement. Lorsqu'une opportunité se présente (qui ne pouvait pas être anticipée), on ne peut pas prendre le temps de réaliser les outils. Un SOL par exemple, c'est trop long. On ne le fera que si on ne sait pas faire autrement d'un point de vue juridique.
- Ce qui manquerait, c'est une aide pour les communes sur les conditions d'acceptabilité des densifications, et des gabarits, et de documenter tout ça. C'est-à-dire montrer d'où ça sort et quels sont les seuils de densité dans quelle conditions (ex : ensoleillement, etc.) → une grille de lecture plus technique qui aiderait les communes.
- Quand on part de rien, dès qu'on a un référent, on l'utilise. Et tant qu'il n'y en a pas un autre pour le remplacer, on continue à utiliser celui-là.

Rencontre Jean-François GUILLAUME – Habitant de Habay-la-Neuve – 7-3-22

- Les difficultés sont apparues quand on a découvert les choses.
- L'opération de rénovation urbaine est consécutive à un SDC. Si on n'a pas suivi l'entièreté du processus, on ne comprend pas. Une série d'actes ne sont pas connus des habitants. Ils se renseignent quand ils sont confrontés directement à un projet.
- En 2021, on a découvert de manière assez brutale via une convocation personnelle à la commune. Petit à petit, on a récolté les infos.
- Une commission avait été mise en place avec des candidatures spontanées mais la communication était mauvaise.
- Parmi les membres de cette commission, peu de personne du périmètre de la RU, et par ailleurs, certaines personnes ont des conflits d'intérêt.
- Il faudrait vraiment prendre au sérieux la participation citoyenne, et pas faire semblant, ce qui semble être le cas ici (ex : certains PV ne sont pas accessibles).
- Il faudrait plus de transparence sur les différents acteurs et leur rôle. Mais il faut aussi se poser la question de quelles sont les compétences des communes qui sont au centre des négociations ? Quelle est la formation des élus et sont-ils convaincus de l'intérêt de la participation citoyenne ?
- Une des recommandations serait qu'il y ait des mesures spécifiques pour les personnes qui sont directement concernées par le périmètre de la RU ?
- Il faudrait d'abord décider ce qu'on veut.
- La communication de la commune est très importante, tout comme le travail d'information des habitants. Mais il y a aussi les non-dits. Il faut donc être transparent, objectif et le plus complet possible.
- C'est important de différencier le rural et l'urbain.

Rencontre Nicolas VAN DEN STEEN – commune de Walhain – 8 mars 2022

- Une des recommandations principales est de changer la façon de compter la densité. A plusieurs reprises, les habitants se focalisant sur le chiffre de la densité d'un projet s'y

opposaient, et s'apaisaient lorsqu'une explication plus précise était donnée (emprise au sol, gabarits, types de logements, etc.)

- Au-delà de la densité, c'est souvent la mobilité qui fait réagir. C'est important de le prendre en considération dans l'élaboration des projets.
- Dans leur SDC il y a des densités fixées assez basses parfois, ce qui empêche la commune de mener des projets à bien. Cela est arrivée aussi pour des habitants. Du coup, l'acceptabilité sociale était dans l'autre sens, les habitants ne comprenaient pas pourquoi ils ne pouvaient pas densifier leur parcelle.
- La commune fait systématiquement des réunions citoyennes en plus de ce qui est prévu dans le CoDT lorsqu'elle mène des projets. Ces réunions ont plus pour objectif d'expliquer, de répondre aux inquiétudes qui souvent ont été anticipées.
- Walhain est une petite commune, les habitants ont un contact direct avec les échevins et le bourgmestre. Ils n'ont pas spécialement besoin de se constituer en collectif pour être entendu.
- La commune a toujours voulu préserver fort son aspect rural, du coup il y a très peu d'appartements ou de projets avec des gabarits importants. Sur ce point-là, la commune et les habitants sont sur la même longueur d'onde. Ça limite les réactions des riverains.
- Il faut être attentif à l'évolution dans le temps. D'une part, la commune s'est parfois mise elle-même des limites (via le SDC de 2012). D'autre part, à certains projets on a parfois imposé une hauteur sous corniche pas trop haute puis quelques années plus tard, d'autres projets aux alentours ont obtenu une hauteur plus importante. Ça peut créer la défiance.
- En milieu rural, on ne voit pas tellement l'intérêt de la densification. On considère que cela concerne plus les villes. L'aspect écologique de la densification n'est jamais abordé. Il n'y a pas d'action spécifiques pour sensibiliser les habitants à l'intérêt de la densification.
- L'important, d'après Nicolas Van Den Steen, c'est surtout d'avoir des projets de qualité, de pouvoir « contrebalancer » la densité avec des services pour tous (places publiques, magasins, autres services) et surtout de prendre en compte la mobilité.
- Lorsqu'un projet est à la frontière d'une commune et va impacter une autre, c'est plus compliqué (ex : le projet de logements à la gare de Chastre).

Retour par mail de Quint COOLS – Fondation Rurale de Wallonie – 31 mars 2022

Lors de l'élaboration des ODR/PCDR, les questions de densifications et du cadre de vie des zones denses sont-elles abordées ? Sous quels angles ?

Les ODR traitant de l'ensemble du spectre de développement d'une commune, la densification n'y est pas spécifiquement abordée. Ce sujet est souvent traité de façon ponctuelle quand certaines zones ou certains projets y sont liés.

Avez-vous été confronté à des difficultés d'acceptation sur les thématiques de densification ? Par quels acteurs ?

Il existe une diversité de réactions qui dépendent des contextes spécifiques de chaque commune et des éventuels projets de densification réalisés et de leur qualité. Il arrive que les riverains et Communes émettent des réticences sur la densification. De manière non-exhaustives et non spécifiques, certaines

craintes exprimées sont orientées vers l'impact paysager, l'impact sur la mobilité et le parking, sur l'artificialisation des sols et la perte éventuelle de terres dévolues à l'agriculture...

On constate également dans certaines communes une double problématique. D'une part une certaine réticence à la densification et d'autre part la volonté de construire de nouveaux logements pour maintenir les publics jeunes et seniors qui ont du mal à trouver un logement accessible sur le territoire communal.

D'après-vous, comment faudrait-il aborder ces problématiques d'acceptabilité sociale ? Autrement dit, comment faire quand ça coince ?

Il nous est difficile de répondre à cette question car notre rôle n'est pas de nécessairement faire accepter tel ou tel projet. Pour cette thématique comme pour les autres traitées dans le cadre des ODR, il nous semble que tout réside dans la qualité même du projet qui est proposé. Ainsi, nous essayons d'outiller les commissions locales et les pouvoirs locaux de façon objective pour qu'elle soient à même de juger la pertinence des différents projets.

Comment décririez-vous votre rôle vis-à-vis de la densification ? Et vis-à-vis de l'acceptabilité sociale ?

En tant qu'organisme accompagnateur des ODR, nous faisons percoler les lignes de conduites régionales en la matière et essayons de faire en sorte que les commissions construisent et analysent leurs projets de façon objective. En ayant toutes les clés en mains pour comprendre les enjeux territoriaux actuels. Nous présentons donc régulièrement des supports mettant en avant les enjeux territoriaux liés à notre époque de façon à introduire la thématique de l'aménagement du territoire au niveau communal.

Identifiez-vous des facteurs qui facilitent ou qui diminuent l'acceptabilité sociale des projets de densification ?

- La qualité du projet. Simplement.
- La réflexion globale du projet dans son contexte. Pas seulement au niveau de l'habitat mais aussi des espaces publics, des services, des commerces...
- La co-construction des projets avec les habitants.

Un guide sur l'acceptabilité sociale à destination des différents acteurs de l'aménagement du territoire vous serait-il utile ? D'après-vous, quels sont les éléments clés qui devraient s'y trouver ?

Il serait très utile si toutefois il mettait en avant des réponses déclinées selon les territoires. Il nous semble que la densification n'est pas une fin à atteindre en soi mais un des mécanismes qui contribuera à la réduction de l'étalement urbain.

Par ailleurs, il nous semble que la question de la gestion des faibles densités devrait être traitée en miroir car sa gestion est souvent tout aussi complexe.

- Au bureau Sen5 nous utilisons la participation dans le cadre des missions, ce qui est plus facile pour penser les objectifs de la participation (ndlr : plus facile pour elles, comparé à l'animation de séances de participation uniquement, comme le faire Tr@me par exemple).
- La plupart du temps nous animons trois ateliers (diagnostic, enjeux, et projets), ce qui nous permet de voir plus souvent la population et pour passer outre les frustrations. Ce sont les mêmes personnes qui viennent aux trois ateliers. Cela crée plus de liens et une meilleure animation.
- Lorsqu'on va aux ateliers, on connaît déjà bien le territoire, ce qui nous permet d'avoir plus d'interactions avec les participants, de leur montrer qu'on sait de quoi on parle, de gagner en crédibilité et d'apporter des éléments pour étoffer la discussion.
- Nous faisons aussi des marches exploratoires pour le diagnostic pour la partie sensitive. Les participants nous apportent de nouveaux éléments. Nous l'aborderons de différentes façons. Par exemple, nous demandons aux participants : « vous devez faire visiter la ville à une famille qui vient d'arriver, que lui présentez-vous ? ».
- La participation est importante mais ça prend énormément de temps. C'est important pour amener nos idées au fur et à mesure. Ainsi les gens ne sont pas mis au pied du mur.
- Lors des RIP, c'est uniquement de l'information, les participants sont sur la défensive, c'est moins intéressant du point de vue de la participation citoyenne.
- Quand il y a des associations d'habitants, c'est important de bien connaître le territoire.
- Nous avons différents objectifs à la participation citoyenne : compléter, corriger, agrémenter le diagnostic, informer et rassurer sur la démarche, donner des informations sur la mission, vulgariser l'aménagement du territoire, créer des liens entre les différents acteurs.
- Les gens réagissent souvent assez fortement. Ce sont souvent les mêmes.
- Il y a souvent du monde à nos processus participatifs, surtout dans les petits villages où le bouche à oreille fonctionne bien.
- Nous faisons aussi des invitations ciblées pour diversifier le public et les avis.
- La participation permet d'une part la rencontre entre les urbanistes et les habitants, et d'autre part de montrer qu'on est ouvert.
- Ce sont des démarches qui prennent beaucoup de temps. Pour que ça soit plus efficient, c'est mieux d'aller aux premières rencontres avec des idées derrière la tête, même si elle peut être remise en question.
- C'est par toujours facile de ne pas se faire « marcher dessus ». Quand on parvient à avoir une bonne discussion c'est très intéressant autant pour nous que pour les participants.
- Par rapport à la commune, quand ce sont eux les clients, c'est important de se mettre au diapason avec eux, mais également qu'ils ne s'impliquent pas trop dans les discussions avec les habitants.
- La participation apporte deux choses : d'une part cela permet de bien se positionner comme conseiller : « qui on est pour décider à la place des autres ? » ; d'autre part, sans participation, on aurait des blocages à la fin.
- Du point de vue personnel de Maureen Schmetz, c'est important que la population se rende compte de ce qui se passe, la participation rend les choses connues. L'aménagement du territoire on ne le fait pas pour nous, c'est pour ceux qui le vivent. Il y a un enjeu de rendre l'aménagement du territoire accessible à tout le monde.

- Exemple : à Melin (Jodoigne), des promoteurs ont racheté des territoires et ont participé aux ateliers, excepté la partie où les habitants s'exprimaient.
- Ce qui est très important, c'est le lien que ça peut créer pour tout le monde. Pour le bureau, c'est aussi l'occasion de mieux connaître les gens.
- Les sujets qui reviennent souvent et qui bloquent dans les projets ce sont la mobilité et les places de parking.
- La densité suscite des inquiétudes qui sont souvent apaisées lorsque c'est bien expliqué, où une fois que le projet est réalisé.
- Les promoteurs de leur côté veulent densifier.
- Parfois on fait des études d'incidences ou un SOL sur des parcelles privées, en collaboration avec le promoteur. On a moins de participation dans ces projets-là.
- Les réactions à l'enquête publique sont parfois pires qu'en atelier. La distance de l'écrit fait sans doute que les gens réagissent de manière plus forte.
- Pour communiquer tout au long du processus, il y a les documents en ligne pour les participants. Lorsque ce sont des PCDR il y a le site fait par la FRW.
- Dans notre bureau, on commence à faire un peu d'animation sans connaître le territoire. C'est une approche complètement différente que fait Tr@me par exemple. Lorsqu'on anime un processus participatif sur le terrain qu'on connaît, on y projette des idées qu'on peut défendre. Avoir une idée derrière la tête permet de la confronter
- Les outils d'animation qu'on utilise sont issus de nos différentes expériences, par exemple le world café. Nous essayons à chaque fois que les participants puissent se présenter, parfois lors de l'inscription, pour savoir qui ils sont.
- Rencontrer la population avant le diagnostic permet d'expliquer la procédure (les participants se sentent impliqués dans la démarche dès le début) et d'avoir les réactions à chaud, les premiers retours sur le vécu.

Rencontre Cédric LENEAU – APIBW – 2-5-22

Généralement il y a peu de recours qui vont jusqu'au Conseil d'Etat, le coût de la démarche et des avocats étant un frein. Cependant c'est toujours problématique quand on construit. « Je ne comprends pas pourquoi on doit demander l'avis des riverains ». Lorsqu'on a un contact avec les gens, ils ont une position revendicatrice. On travaille avec les communes qui vont voir les riverains avant. Donc indirectement, les projets sont influencés.

Lorsque nous devons faire une RIP, on fait appel à des bureaux spécialisés qui anime les réunions de manière à apaiser les tensions.

Il y a une image de l'habitat à changer, la demande en logement est là. L'idéal visé des jeunes c'est la maison 4 façades avec jardin, pour ne pas être dérangés.

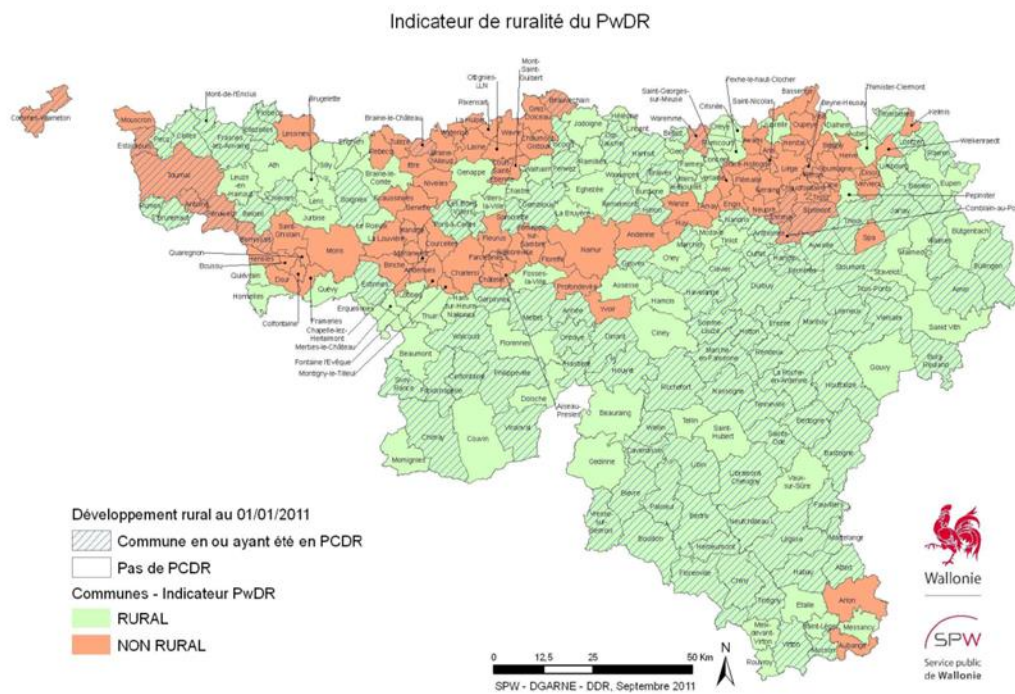
Rencontre Dominique EVRARD – Vivagora Walhain – 2-5-22

www.vivagora.be

- Au niveau de la rencontre des habitants, nous avons fait la RIP et nous voulions ensuite poursuivre avec différentes rencontres citoyennes, mais nous avons rencontré différents freins :
 - o Le covid
 - o Les inondations qui ont engendré le gel par le collège des projets qui d'écartent du SDC en vigueur.
- Le projet ne fait actuellement pas l'unanimité au Collège.
- La démarche prévue est d'anticiper les craintes de la population exprimées à la RIP. D'un part nous avons eu des réactions très positives auxquelles on ne s'attendait pas. D'autre part, nous avons eu des réactions négatives sur le type de projet. Ajouté à ça le gel, cela nous a mené vers une version 2 du projet. Pour le moment, on essaye de convaincre le collège communal que le projet a évolué et qu'il répond au risques et inquiétudes exprimées.
- Suite aux réactions, le projet a évolué :
 - o On a enlevé les bâtiments de la zone de risque d'inondation.
 - o On a supprimé le café citoyen
 - o On a fait un effort au niveau des densités. Cela a un impact négatif sur la rentabilité du projet. Nous avons 70 logements dans la version 1, il y en a 50 dans la version 2.
- C'est important de bien expliquer les termes : 1 logement c'est pas spécialement une villa 4 façades, c'est aussi 1 appartement.
- En diminuant la densité, on augmente le prix des collectifs/unité de logement. Donc les prix, tant pour l'acquisition que pour la location vont augmenter. On va essayer de trouver des subsides pour compenser cette augmentation de prix, mais il y aura tout de même un impact.
- Le projet a été modifié pour qu'il soit mieux accepté. Mais il avait déjà évolué au fur et à mesure de nos réflexions. Au tout départ, on était plutôt tournés vers les personnes âgées uniquement, puis on a inclus des familles et enfin des institutions.
- On a aussi des partenariats formalisés comme par exemple l'asbl côte à côte.
- L'acceptabilité sociale a été marquée par 3 freins : l'aspect social du projet et les nuisances que ça peut engendrer, la densité (et la mobilité qui y est liée) et les inondations.
- Depuis la RIP et surtout depuis le gel des projets, nous avons eu une communication et des démarches plus « discrètes ». Nous avons rencontré la commission consultative des aînés, la CCATM, mais aussi des associations comme TWIST, Walhain en transition. Avec TWIST par exemple, ils s'attendaient à un débat houleux, et finalement tout s'est bien passé et une fois qu'ils ont eu l'info, ils étaient vraiment favorables au projet.
- Les plus virulents dans les réactions, ce sont les nouveaux habitants et les riverains directs. On est dans le phénomène NIMBY. Par exemple, un psychiatre qui vient de s'installer, qui vient de Bxl.
- Pour les riverains, nous avons aussi adapté le projet, en diminuant le nombre de logement, mais aussi en préservant le milieu naturel sur lequel on ne bâtit pas. C'est aussi un moyen de faire accepter le projet.
- Nous avons aussi une approche quartier durable avec une réflexion écologique, ce qui parle aussi à une part de la population.
- En terme de mobilité on veut aussi proposer une mobilité alternative. On a moins d'une place de parking par habitants, mais on met l'accent sur la mobilité douce, les voitures partagées, etc. Ça crée des craintes chez les riverains, mais nous allons défendre cette autre vision de la mobilité, on verra comment c'est reçu par la commune.

- Nous utilisons aussi du marketing de projet dans le sens où nous ne parlons plus maintenant de densité de logements à l'hectare, mais nous présentons 1 habitat groupé composé de 7 résidences.
- L'indicateur de densité de logement n'est pas adapté à des projets comme le nôtre, il convient pour des maisons 4 façades. Si on respecte les indicateurs de densité du SDC, on ne pourrait mettre que 20 logements. Nous on en met 48, mais avec la même emprise au sol.
- Malgré le gel, on va quand même déposer le permis, on verra ce que ça donne. L'acceptabilité sociale elle se joue aussi au niveau du collège communal.
- Concernant les inondations, on correspond à la circulaire Borsus.
- On veut anticiper l'enquête publique prévue avec le permis, en faisant des rencontres, avec les citoyens mais aussi avec les candidats habitants.
- On va aussi rencontrer les personnes favorables au projet et créer un groupe d'ambassadeur, qui pourront parler du projet de manière informelle à Walhain, en étant bien informé pour pouvoir rectifier ou préciser lorsqu'ils entendent des craintes ou de la fausse information, soit sur les réseaux, soit dans les fêtes de village et autre.
- Nous devons être attentifs à ce qui se dit sur les réseaux sociaux. Par exemple, sur la page Facebook il y a eu des fausses informations, Canal Zoom (la télévision locale) en a fait un sujet d'actualité, nous avons réagi en écrivant un article et le Bourgmestre qui a été interpellé par Canal Zoom sans avoir eu l'info.
- C'est très important de diffuser une information correcte et d'avoir une bonne information. Mais c'est aussi important d'être présents sur place, ce que nous essayons de faire au maximum et ce que pourra faire le groupe d'ambassadeurs.
- Pour la MC, c'est aussi un projet pilote, autour de la santé positive. Nous n'avons pas d'autres expériences de créations d'un projet de cet ordre.
- Ce qu'un guide pourrait nous apporter, c'est de pouvoir sensibiliser sur la vision de la densification nécessaire de l'habitat.
- Il y a un réel enjeu aussi de réapprendre à vivre ensemble, de trouver un nouvel équilibre entre la vie collective et la vie privée. De favoriser la convivialité et la solidarité. C'est une nouvelle façon de vivre qu'on propose avec ce projet.
- C'est un projet challenge qui sera aussi évalué au fur et à mesure.
- Les trois premières années, il y aura un animateur ou une animatrice qui fera prendre la sauce. Il y a une charte qui existe, il faudra aussi mettre en place un règlement. Il faudra mettre toute cette dynamique collective en place.
- D'un point de vue juridique, il y a aussi une fondation qui sera propriétaire du terrain associé à un CLT et une coopérative pour les projets.
- Le fait qu'on sera présent après la construction est parfois bien perçu, mais on doit être attentifs à ne pas être trop dans l'utopie.
- C'est important de prendre le temps de bien informer, et aussi d'admettre qu'on n'a pas encore de réponse à tout. Il y a des aspects très pratico-pratiques auxquels on n'a pas encore de réponse.

Typologie rural/non-rural de la Wallonie – Cap Ruralité – 2011



4

⁴ <http://www.capru.be/typologie-rural-versus-urbain>